



Procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2022
à 19h30, au Polymatou à Bevaix

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 21 février 2022.
3. Correspondance.
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'augmentation de la dotation en personnel des structures d'accueil.
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'augmentation de la dotation en personnel à la STEP de Saint-Aubin-Sauges.
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- pour la réalisation de l'avant-projet de réhabilitation de la STEP.
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 125'000.- pour l'achat et la pose de décors lumineux de Noël.
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 400'000.- pour la réfection de plusieurs murs de soutènement bordant les tronçons de routes remis par le Canton.
9. Informations du Conseil communal.
10. Résolutions, interpellations et questions écrites.

M. J. Bergamin, président, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun-e. Il rappelle aux membres du Conseil général de laisser les mains levées lorsque les questeurs comptent le nombre de voix et demande également de s'annoncer avant de prendre la parole afin de faciliter la prise du procès-verbal.

1. Appel nominal

Mme D. Vantaggio procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant-e-s mentionné-e-s ci-dessous.

Excusé-e-s :

M. Olivier Brunner, excusé, non remplacé

M. Daniel Bubanec, excusé, remplacé par M. Marc-Alain Langel

Mme Nicole Vauthier, excusée, remplacée par M. Domenico Camarda

M. Alain Kneuss, excusé, non remplacé

Mme Zoé Nater, excusée, remplacée par Mme Yasree Essoo.

Retardataire :

M. Jean-Daniel Alfter.

Présents : 38 membres, 37 votants, la majorité est à 19 voix.

M. M. Ignoto remplace Mme Z. Nater en qualité de questeur.

M. H. Assumani, président du Conseil communal, demande une modification de l'ordre du jour. Le Conseil communal souhaite ajouter un point 4b à l'ordre du jour, qui concerne un arrêté sur l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 20'000.- dans le chapitre « Structures d'accueil parascolaires ». L'arrêté en question est distribué aux membres du Conseil général afin qu'ils-elles puissent en prendre connaissance.

- **Soumise au vote, la modification de l'ordre du jour est acceptée par 35 voix pour et 2 abstentions.**

2. Procès-verbal de la séance du 21 février 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Correspondance

Mme D. Vantaggio donne lecture d'un courrier adressé par M. Nicolas Stucki concernant sa démission en tant que suppléant au Conseil général.

Mme D. Vantaggio donne lecture d'un courrier adressé par des habitant-e-s et usager-ère-s du port de Bevaix concernant un mécontentement suite à l'abattage soudain d'un vieux pin audit port. Le courrier se trouve en annexe du présent procès-verbal.

Mme D. Vantaggio donne lecture d'un courrier adressé par le Cercle scolaire régional Les Cerisiers concernant l'avancement des travaux inhérents à l'assainissement des façades de l'école. Les travaux auraient dû débuter dès le début des vacances scolaires d'été 2022. Cependant, il y a un report de ces travaux en 2023 ; ce report est en lien avec certains aspects inhérents au marché de la construction actuellement très tendu.

Mme D. Vantaggio évoque également un courrier reçu de la part de Mme Jacqueline Bourquin qui concerne aussi la place du port à Bevaix. Il n'est pas lu car il est relativement long, mais il se trouve en annexe du présent procès-verbal.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'augmentation de la dotation en personnel des structures d'accueil

M. H. Assumani : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, la thématique du parascolaire est très importante pour le développement d'une commune dans le cadre de l'attractivité résidentielle et de la domiciliation. En 2018, la commune de La Grande Béroche comptait 8'820 habitant·e·s, avec 662 élèves aux cycles 1 et 2, pour 138 places au parascolaire accordées par l'OSAE. La commune avait déjà un taux de couverture de 20,8%. Aujourd'hui, la commune atteint 8'998 habitant·e·s, avec 677 élèves éligibles pour 210 places au parascolaire accordées par l'OSAE. Ce qui fait qu'entre 2018 et aujourd'hui, depuis la fusion, la commune a créé 72 places. Ceci représente un taux de couverture de 31,3 %, ce qui est bien en dessus du taux recommandé par le Canton. Pour rappel, la naissance d'un enfant est un moment crucial dans la vie d'un parent. La tendance actuelle est de permettre aux parents de travailler et de leur offrir une solution de garde pour leurs enfants. Il est en effet important de permettre aux parents qui le souhaitent de ne pas arrêter leur activité professionnelle, ce qui pourrait les impacter à moyen ou long terme. Par conséquent, il est du devoir des communes de participer à l'effort collectif, en proposant des solutions aux parents qui le demandent, dans une mesure qui soit juste. Un parent content est un citoyen qui reste vivre dans la commune. Nos citoyen·ne·s savent que les coûts des places d'accueil pour les enfants ne sont temporairement pas compensés par leur charge fiscale et nous pouvons espérer que les parents sont conscients que la création de places d'accueil au-delà des obligations cantonales est un effort que la Commune de La Grande Béroche fournit pour répondre à cette demande. Je rappelle aussi qu'un·e enfant qui est bien accueilli·e dans sa commune sera un·e enfant, un·e adolescent·e et un·e adulte attaché·e à l'endroit où il·elle a grandi. Il est utile d'accueillir comme il se doit les familles qui souhaitent s'établir dans notre commune, dans la perspective qu'elles restent y vivre à long terme. Nous devons aussi penser aux parents dont la situation économique est plus fragile car ce sont souvent ces parents qui cessent leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants pour des raisons financières. Nous savons désormais que le choix de cesser son activité professionnelle pour s'occuper d'un·e enfant pour des raisons financières a des conséquences pécuniaires qui peuvent être aussi dommageables à long terme, même si le choix semble judicieux à court terme. En effet, un parent qui n'a pas la chance d'obtenir une bonne formation ou de pouvoir exercer une activité professionnelle faisant l'objet d'une demande de la part d'un employeur, risque de se retrouver sans emploi, avec des conséquences sur ses revenus à moyen terme ou même à long terme, avec une diminution potentielle de ses rentes à la retraite. C'est aussi un risque pour la commune, qui doit assurer le minimum d'existence. Ce sont tous ces risques que nous pouvons éviter en mettant en place des structures d'accueil pour les parents qui en ont besoin.

Il est clair que, dans la mesure du possible, nous souhaitons avoir une vision à long terme pour les places d'accueil dans la commune. C'est bien pour cela que nous vous proposons les autres mesures faisant l'objet de votre examen ce soir. Les demandes augmentent chaque année dans notre commune, voire partout dans le canton. Aujourd'hui encore, il y a une trentaine de familles à Bevaix qui demande des places parascolaires et une vingtaine à Saint-Aubin-Sauges. Ces familles-là n'auront pas forcément de places à la prochaine rentrée scolaire. Le Conseil communal demande à votre autorité aujourd'hui 1.5 EPT afin d'optimiser les places des structures existantes, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on a des mètres carrés à disposition et ce que l'on demande aujourd'hui, c'est du personnel pour pouvoir remplir ces places. On ne crée pas des places mais des plages horaires. C'est une solution à court terme, très utile aux yeux de certaines familles. Cette solution permettra d'accueillir un peu plus d'enfants, sachant, toutefois, qu'il ne sera malheureusement pas possible de répondre favorablement à l'ensemble des demandes d'accueil formulées par les parents. D'autres mesures sont proposées par le Conseil communal pour permettre d'avancer dans ce dossier afin d'établir une stratégie communale à long terme. Ces mesures sont :

- la création d'une commission ad hoc pour traiter la thématique du parascolaire ;
- donner ce dossier du parascolaire à la commission sports – loisirs – culture ;
- donner ce dossier au syndicat régional des Cerisiers.

Toutes ces solutions-là seront soumises à la commission des règlements pour pouvoir étudier la bonne solution pour le parascolaire. Une deuxième demande aussi c'est l'arrêté que vous avez sous les yeux, qui demande une somme de CHF 20'000.- pour établir un cahier des charges, dans le but de vous présenter un projet d'étude pour le parascolaire de La Grande Béroche. Ce dossier est passé deux fois en commission financière avec un préavis de 5 voix pour et 2 abstentions. Le Conseil communal vous remercie d'avance pour votre soutien. Je terminerai par cette citation : « Tout seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin ». Merci pour votre attention. »

M. Th. Rothen : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière a très rapidement constaté les lacunes que présentait le premier rapport qui nous a été présenté. Nous avons demandé au Conseil communal de préciser quelques éléments de la stratégie à plus long terme. Cela a été fait par l'ajout du chapitre 9 du rapport que vous avez sous les yeux, à satisfaction ou pas des membres. Il en est finalement découlé que cet arrêté, qui propose l'engagement de personnel complémentaire, a été accepté par la commission financière à 5 voix et 2 abstentions. Nous avons évidemment regretté qu'il n'y ait pas une commission qui ait pu se charger des aspects spécifiques de ce rapport et c'est vrai que nous avons également évoqué la possibilité de confier cette charge à la commission sports – loisirs – culture qui pourrait devenir : commission sports – loisirs – culture et jeunesse, par exemple. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous avez pu le lire pendant le week-end, la question que se pose le PLR est : y a-t-il un pilote dans l'avion politique du parascolaire à La Grande Béroche ? Le groupe PLR tient à faire part de ses vives inquiétudes quant au portage politique du dossier du parascolaire. En effet, le sujet revient sur la table des conseiller·ère·s généraux·ales chaque printemps depuis plusieurs années, lorsque les demandes venant de la population démontrent que la capacité d'accueil des structures s'avère insuffisante pour la rentrée à venir. Cette année, il est question d'augmenter la dotation en personnel de 1.5 EPT pour augmenter le nombre de places d'accueil à disposition. Or, chaque année, on semble s'étonner de l'évolution à la hausse de la demande. Mais rappelons-nous qu'en juin 2020, le chef de dicastère d'alors, Monsieur Gilbert Bertschi, tirait déjà la sonnette d'alarme face à la hausse grandissante de la demande en accueil parascolaire. Face à l'urgence d'alors, l'exécutif et le législatif communal avaient pris leurs responsabilités : de nouvelles structures avaient été créées, du personnel avait été engagé et des places supplémentaires avaient été mises à disposition de la population. Si la réponse à court terme faisait du sens, force est de constater que malgré les difficultés annoncées en 2020, aucune stratégie n'a été élaborée et mise en place depuis lors. D'ailleurs, en mars 2021, le groupe PLR s'étonnait déjà des propos du chef de dicastère qui mentionnait, en séance du Conseil général, que la commune ne disposait d'aucune stratégie en matière de parascolaire. Le PLR réclamait alors l'établissement d'une analyse détaillée, d'une vue adéquate et d'un déploiement planifié et maîtrisé de l'offre. C'est donc avec étonnement que le groupe PLR constate que plus d'une année plus tard, aucune vision n'a été établie. Outre les aspects technico-politique, la manière dont la communication a été menée autour de ce rapport relève d'un scénario hollywoodien, des meilleures prises d'otage politique en bonne et due forme. En voici la séquence :

- Acte 1 : Communiqué de presse du Conseil communal du 6 avril 2022 annonçant un manque de place et la nécessité de créer 1.5 EPT pour augmenter le nombre de places à disposition.
- Acte 2 : Découlement de l'acte 1, reprise du communiqué de presse dans le Littoral Région du 22 avril 2022 qui rajoute une première couche à ce mélodrame.
- Acte 3 : Passage en séance de commission et prise de conscience du mécontentement d'une majorité de la commission en première lecture. Le rapport, comme cela a été rapporté, a été corrigé et sera accepté en deuxième lecture.
- Acte 4 : Est-ce un retour de bâton ? Article dans ArcInfo du 21 mai 2022 dans lequel nous pouvons lire les propos du chef de dicastère que, dans le fond, la problématique, c'est le

taux de 20% fixé dans la loi d'accueil des enfants ainsi que l'urbanisation non maîtrisée de la commune qui rend difficile les projections.

Si cette technique de communication peut sembler habile, dès que l'on se penche sur les faits, la réalité est un peu plus crue. En effet, il n'y a rien de nouveau, la loi cantonale impose aux communes de mettre à disposition de la population des places d'accueil correspondant à 20% du nombre d'élèves. La Grande Béroche dépasse d'ores et déjà cette exigence, avec 31% aux heures des repas et 24% le reste de la journée. Sur la question de l'urbanisation difficilement maîtrisable, cet argument ne peut être accepté, dans la mesure où le Conseil communal dispose d'un monitoring précis des constructions en cours, certainement une base solide pour l'élaboration de projections. Enfin, et pour démontrer l'absence de cohérence, nous nous sommes repenché.e-s sur le rapport du 24 février 2021 relatif à l'augmentation de la dotation en personnel pour le parascolaire. Dans ce rapport, nous avons pu constater un manque de 23 places, malgré l'augmentation, alors acceptée, du côté de Saint-Aubin-Sauges. Dans le présent rapport, on constate un manque de 29 places pour la prochaine rentrée scolaire du côté de Saint-Aubin-Sauges, d'où la création de 1.5 EPT. La question est dès lors simple : pourquoi n'a-t-on pas davantage augmenter la dotation en personnel l'année dernière alors que le manque semblait être d'une taille similaire ? Si le PLR ne remet pas en cause l'importance de l'accueil parascolaire en tant que service à la population, il déplore le manque de rigueur politique avec lequel ce thème, important mais pas unique pour favoriser l'attractivité résidentielle de notre commune, est traité. Par conséquent, comme vous avez déjà pu le lire, à ce stade des discussions, le groupe PLR validera l'augmentation de la dotation en personnel pour les structures parascolaires, peut-on faire autrement ? Cela permettra d'optimiser l'espace à disposition et ainsi augmenter les places disponibles. Pour le PLR, cette validation est assujettie à l'exigence de créer urgemment une commission dédiée afin d'élaborer une stratégie globale en la matière et ainsi améliorer l'efficacité et le professionnalisme que le traitement de cette thématique mérite. Un amendement en ce sens a été déposé auprès du bureau du Conseil général et transmis aux différents groupes. Pour conclure, si nous sommes ici sur le terrain politique, nous tenons néanmoins à saluer le professionnalisme de l'équipe éducative et du personnel administratif qui offre d'excellentes conditions d'accueil aux enfants de La Grande Béroche et c'est probablement ça qui est aujourd'hui le plus important. »

Mme M. Cuche : « Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames, Messieurs, concernant l'objet précité, évidemment, le groupe Socialiste se positionne à l'unanimité pour l'octroi d'une dotation supplémentaire de 1.5 EPT pour l'encadrement du parascolaire. Cet 1.5 EPT, comme cela a été expliqué, permettra également d'avoir le personnel nécessaire en prévision d'une augmentation du nombre de places d'accueil dans notre commune. Selon le rapport du Conseil d'État du 14 septembre 2014, sous lequel je me suis penchée, concernant le projet de loi pour la modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE), le taux de couverture idéal déterminé par le Canton à l'époque était de 40% pour le parascolaire et 30% pour le préscolaire. Finalement, le Canton avait fixé un taux de 20% à atteindre pour le 31 décembre 2020. De ce fait, il est vrai que notre commune, avec ses 31% pour les repas et ses 24% en journée, dépasse les exigences cantonales, ainsi que nous l'avait déjà relaté notre conseiller communal en charge du dicastère, et comme l'a brillamment relevé le PLR dans son communiqué. Le facteur principal de l'évolution de la population de notre commune, concernant cet aspect particulier de l'accueil parascolaire, n'est pas tant, comme certaines grandes villes, le flot migratoire, mais plutôt l'arrivée de familles, via les nouveaux objets immobiliers qui se construisent sur notre commune. Il me semble redondant de parler du besoin d'accueil pour les enfants, au vu des profonds changements que notre société a vécu et vit encore aujourd'hui, au vu des besoins des familles où les deux parents travaillent, même partiellement, il est nécessaire d'avoir des accueils pour les enfants, au vu du nombre de familles monoparentales qui est également en augmentation, etc. Nous sommes dans une nouvelle réalité et le changement de paradigme a déjà eu lieu. Nous devons nous y adapter en répondant aux besoins et en offrant ces accueils aux familles qui le demandent. Après acceptation de la dotation en EPT, si elle devait arriver et cette éventualité d'une augmentation du nombre de place d'accueil, la question qui en découlera directement sera également : dans quels lieux/sites l'accueil parascolaire pourra-t-il continuer à se faire ? Quid du financement ? En effet, après visite des locaux, lors des portes-ouvertes, j'ai pu constater que le site de l'école primaire de Saint-Aubin-Sauges,

en particulier, était complexe à gérer pour les travailleur·euse·s sociaux·ales. Davantage d'efficacité serait à trouver, ainsi qu'avoir des lieux plus en adéquation pour la prise en charge d'enfants en nombre, par respect pour l'enfant accueilli, ainsi que pour les travailleurs sociaux et travailleuses sociales qui œuvrent dans ces structures puissent le faire de manière adéquate et du mieux que possible. Dans son communiqué de presse du 6 avril, le Conseil communal, par le biais de son chef de dicastère, a mentionné son souhait « de préparer un projet de structures d'accueil parascolaire dans une vision à long terme ». Le parascolaire n'ayant aucune commission apparentée, il nous semble également indiscutable de régler cette question. Plusieurs options s'offrent à nous quant à la réponse à donner : création d'une commission ad hoc, telle que proposée ? Ou adjonction du parascolaire à une commission existante, telle qu'également proposée, soit, changement de la dénomination en sports – loisirs – culture – jeunesse, éventuellement ? Concernant l'amendement proposé, je suis étonnée de cette proposition d'un engagement pour un an, en CDD. Ainsi que d'une commission provisoire. Quid d'une vision à long terme et globale ? C'est quasi proverbial « regarder la paille dans l'œil du voisin, mais ne pas voir la poutre dans le sien », à savoir critiquer une vision à court terme, non globale, etc, mais proposer un poste en CDD et un appoint provisoire d'une commission, alors que le but de cette dotation était justement faire face aux besoins, voire d'augmenter des places, et préparer le terrain d'une vision à plus long terme. Le parascolaire étant une nécessité, et un domaine qui ne va pas s'éteindre de sitôt, pourquoi une commission temporaire plutôt qu'une commission pérenne qui soit chargée d'une réflexion globale et une vision à long terme, le parascolaire étant prévu pour durer. Pour conclure, bien que d'accord sur le fond du communiqué de presse du PLR, en tout cas quant au besoin d'une commission, au besoin de places d'accueil, ainsi que d'une vision à long terme et d'une stratégie globale, quant à cette question de l'accueil de l'enfant dans notre commune, je déplore la manière de faire. En effet, apprendre via un communiqué de presse les intentions de mes collègues du législatif, au lieu de passer en Conseil général et de pouvoir en débattre ensemble, me semble inapproprié, surtout dans le ton qui avait été utilisé. La bonne nouvelle c'est que je pensais/nous pensions devoir argumenter et débattre davantage le bien-fondé de la demande du Conseil communal pour cette dotation, je constate avec plaisir que tel ne sera pas le cas, nous tirons peut-être à la même corde. Je souhaiterais juste qu'au lieu de cliver encore et toujours, nous puissions tirer la corde du même bout. Un gouvernement à la française, avec un pouvoir de l'opposition, et autres jeux politiques, cette manière de gouverner est d'un autre temps selon moi et, à ce que j'en ai vu, n'apporte pas les résultats escomptés, à savoir : faire avancer le bien commun. Nous sommes engagé·e·s et élu·e·s pour travailler ensemble au bien commun, au bien de notre commune, dans nos différences, avec des sensibilités et des avis qui divergent. Et c'est une richesse de trouver un chemin dans ces différences. Cliver et polariser n'apportent pas ces résultats. En physique, l'on sait que ce sont les tensions qui font avancer, qui créent le mouvement. C'est une réalité, pas les clivages. Tout est dans la nuance. Merci pour votre attention. »

Mme S. Noirat : « Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, tout d'abord, les Verts remercient le conseiller communal, Monsieur Hassan Assumani, pour l'excellente préparation de ce rapport qui nous propose une augmentation de la dotation en personnel des structures d'accueil. Le groupe des Verts, après discussion, trouve que cette demande est une évidence, car notre commune offre de nombreux atouts et attire de nombreux·ses habitant·e·s et il ne faudrait pas être à la traîne en ce qui concerne les écoles et les structures d'accueil. Par ailleurs, l'augmentation en personnel permettra d'optimiser ces structures et c'est bien là aussi le but. Comme les autres groupes l'ont déjà longuement expliqué, nous sommes d'accord sur le cahier des charges qu'il faudrait faire avec ces CHF 20'000.-. Donc, le groupe des Verts accepte l'augmentation de 1.5 EPT et le crédit supplémentaire de CHF 65'250.- pour couvrir les dépenses de la période d'août à décembre 2022 ainsi que les CHF 20'000.- demandés dans l'arrêté présenté en début de séance pour l'élaboration urgente d'un cahier des charges. »

Mme M. Petitpierre : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le samedi 22 mai dernier, il a été possible de visiter les structures parascolaires de notre commune. Le constat suivant semble en découler facilement : nous avons de beaux et grands locaux, et d'autres méritant un rafraîchissement, mais ce n'est pas le sujet ici. Ainsi, nous n'allons pas seulement nous prononcer sur l'augmentation de la dotation en personnel des structures d'accueil mais sur une exploitation correcte desdits locaux et de leur potentiel. Aussi, il s'agit ici de réagir à

un réel besoin des habitant.e.s, voire des futur.e.s habitant.e.s de La Grande Béroche en offrant la possibilité aux parents d'exercer leur activité professionnelle tout en sachant leurs enfants en sécurité. Mais encore, accepter ce projet, c'est accepter l'augmentation du potentiel d'accueil d'enfants dans les structures et, ainsi, augmenter la cohésion entre les élèves leur permettant ensuite d'évoluer dans un milieu d'apprentissage serein. Pour tous ces points, qui semblent primordiaux si nous voulons penser au futur de notre commune que représentent les enfants mais également à son présent dans le bien-être des parents, le Groupement se positionne majoritairement favorable à cet arrêté et remercie le Conseil communal pour son rapport ainsi que pour l'élaboration de ce projet. De plus, nous l'encourageons à poursuivre cette réflexion afin de ne plus avoir à réfléchir dans l'urgence, annuellement, mais d'élaborer une stratégie sur un temps plus important. Ainsi, nous soutiendrons la volonté partagée dont il est mention ce soir. »

M. G. Huguelet-Meystre : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je remercie les autres groupes sur les prises de position. Je partage l'avis de nos collègues Socialistes sur deux points. Le premier c'est que comme le disait la physique, ce sont les tensions qui créent le mouvement, force est de constater que si nous n'avions pas utilisé un moyen, qu'on peut qualifier de cavalier, pour parvenir à la discussion de ce soir, il est certain que nous n'aurions pas sur la table la proposition qui vient de nous être faite de modification de l'ordre du jour. Il est aussi certain que, à titre personnel, si je n'avais pas montré les dents lors de la séance de la commission financière, nous n'aurions pas un rapport modifié tel qu'il a été présenté. On peut alors discuter de la forme, et c'est volontiers qu'on va le faire, mais sur le fond force est de constater que l'on a avancé. Ensuite, je donne raison à mes collègues Socialistes sur le deuxième point, la notion provisoire de la commission ne fait pas de sens. Par conséquent, je vous propose de modifier l'amendement que l'on vous a transmis à l'article 3, mentionnant : « une commission parascolaire est nommée » et, ainsi, supprimer la notion de provisoire. Je vous remercie. »*

M. Th. Rothen : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, une question concernant cette commission qui est proposée par l'amendement du PLR. Une commission provisoire, qui ne sera donc plus provisoire, est nommée par le Conseil communal, donc il ne s'agit pas d'une commission du Conseil général, mais dans votre idée, d'où viennent les gens qui seront membres de cette commission ? Est-ce que ce seront des conseiller.ère.s généraux.ales ou des spécialistes qui viendront de gauche ou de droite ? Quand je dis de gauche ou de droite, aucune allusion à la politique évidemment, vous l'aurez compris. Quelle était l'intention de dire que c'est une commission nommée par le Conseil communal ? Je vous rappelle que la commission du feu est une commission nommée par le Conseil général, dont j'imagine que peu d'entre nous connaissent la composition de cette commission. »*

M. H. Assumani demande une interruption de séance de cinq minutes.

M. J. Bergamin annonce la reprise de la séance et lit l'article 56 du Règlement de commune : *« Suspension de séance - Une suspension de séance doit être ordonnée par le/la président.e lorsque le Conseil communal ou un groupe politique du Conseil général en fait la demande. »* Il poursuit ensuite l'ordre du jour.

M. G. Huguelet-Meystre : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, suite à l'avancement des débats, nous proposons de remodifier l'article 3 de l'amendement de la manière suivante : « Une commission parascolaire est nommée par le Conseil général » dans la mesure où elle n'est plus provisoire, ça ne fait pas de sens de la nommer par le Conseil communal et le reste ne change pas. »*

M. Th. Rothen : *« À titre personnel, puisque l'on n'a pas pris une position claire sur ce sujet, je propose, sans demander une autre interruption de séance, une alternative et que ce soit la commission sports – loisirs – culture qui soit chargée de cet aspect-là, sachant que cette commission existe, qu'il n'y a pas besoin d'en créer et qu'elle peut fonctionner dès demain, contrairement à une commission que l'on devra nommer au prochain Conseil général. Alors peut-être pas avec les bonnes personnes pour certains groupes, mais moi j'ai confiance en toutes les personnes qui sont à cette commission, qui sont des conseiller.ère.s généraux.ales ou des membres désignés par les différents partis. Donc ma proposition est de dire que ça*

reviendrait à : « La commission sports – loisirs – culture soutient le Conseil communal dans l'établissement d'une stratégie de gestion et de déploiement des ressources ». Donc c'est quelque part un sous-amendement au premier. Quant à l'article sur la durée, je vous rappelle qu'en droit suisse, les contrats de durée déterminée sont des contrats exceptionnels, donc ce n'est pas le contrat normal, le normal c'est le contrat à durée indéterminée. Donc le contrat à durée déterminée ne peut pas être cassé, hormis consentement mutuel évidemment, si on a prévu un temps d'essai dans le temps d'essai et en cas de faute grave. Ça veut dire que quelque part, si on engage quelqu'un pour une durée déterminée et qu'on constate après quatre ou cinq mois que cette personne ne fonctionne pas, on doit aller au bout, c'est un risque que l'on prend. Un autre qui me paraît beaucoup plus dérangeant, c'est que dans ces structures, il est parfois difficile de recruter du monde, les gens qui sont qualifiés et disponibles, prêts à être engagés par notre commune, s'ils ont le choix entre un contrat à durée indéterminée à la commune de Milvignes et un contrat à durée déterminée à la commune de La Grande Béroche, ça ne fait aucun doute, ils iront vers le contrat à durée indéterminée. Ils n'y feront peut-être qu'une année, mais ils iront quand même vers ce contrat-là. Donc moi je vous invite à refuser cet article 2 qui nous est proposé parce qu'il n'a pas de sens, ceci d'autant plus qu'on l'a tous-toutes compris, ce n'est pas une augmentation temporaire de personnel, ça va être inscrit dans la durée. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR est d'avis qu'il faut une commission « Parascolaire », il n'a jamais été fait mention de la capacité des gens des autres commissions, donc je ne vois pas d'où vient cet argument. On estime qu'il faut une commission « Parascolaire » parce qu'il y a du boulot et que cette commission doit pouvoir s'y pencher à 100%. D'ailleurs, on ne connaît pas les gens de cette commission, donc peut-être qu'il y aura des gens d'autres commissions. Donc, aujourd'hui, présumer la compétence des gens n'est pas de notre ressort. La deuxième chose, par rapport à l'augmentation de dotation que nous proposons pour un temps limité, c'est l'article 2, pour quelle raison ? Pour la même raison qui a conduit le Conseil général dans la précédente législature de le faire d'une manière limitée dans le temps, nous avons validé ces 1.5 EPT, sauf erreur, au mois de mars de l'année passée. L'application du droit suisse, on remercie pour la leçon de droit des contrats, force est de constater qu'elle a fonctionné la dernière fois. Alors on peut voir la vie sous deux angles : soit sous un angle positif ou sous un angle négatif et nous sommes d'avis que si ça a fonctionné une fois, ça peut fonctionner encore une fois. Et enfin, pourquoi on propose de la limiter dans le temps ? C'est pour nous une condition à l'élaboration de cette stratégie. La dernière fois, quand on a dû pérenniser ces 1.5 EPT, on n'a pas posé cette condition, on a demandé, c'était un vœu pieux au Conseil communal d'élaborer une stratégie. Force est de constater qu'on ne l'a pas fait. Alors on propose de faire de cette manière, ce qui nous semble important c'est que le débat ait eu lieu. N'allez pas croire que le PLR ne veut pas le débat, bien au contraire, on voit ici qu'en l'espace d'une demi-heure, on a amendé un amendement sous l'angle de l'intelligence collective avec des propositions de gauche, de droite. Alors ce que l'on vous propose c'est que cette augmentation soit temporaire et que, dans une année, nous ayons un rapport sur la stratégie de parascolaire qui nous permettra, ensuite, par des mécanismes qui seront élaborés dans le cadre de cette stratégie, de pérenniser tout ce qui méritera de l'être. Merci. »

Mme S. Berger : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je me permets de prendre la parole en tant que présidente de la commission sports – loisirs – culture qui a été nommée plusieurs fois ce soir pour prendre ce dossier en charge. Moi je pense que dans un premier temps, ça aurait été sympa de poser la question à la commission avant de la proposer officiellement ce soir comme ça. Deuxièmement, c'est une commission qui a déjà pas mal de dossiers en charge sur la fin de l'année, début de l'année prochaine, donc je pense que de devoir se réunir deux fois par mois pour les commissaires ça fera énorme. Et puis, même si je suis honorée que l'on pense à cette commission là et que je suis quelqu'un qui est dans le milieu du parascolaire-crèche, je refuserais, en tant que présidente de la commission sports – loisirs – culture, que l'on nomme cette commission et je rejoindrais le PLR pour une commission « Parascolaire ». »

Mme H. von Allmen : « Je pense que la commission sports – loisirs – culture pourrait discuter pour voir si tous les membres de la commission sont d'accord ou non avant que la présidente donne la réponse que c'est non. »

Mme R. Javet : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je pense que la proposition du groupe PLR de créer une commission ad hoc est intéressante, mais je la trouve avec une thématique un peu trop ciblée. Je pense que l'on pourrait éventuellement proposer par exemple une nouvelle commission « Enfance et jeunesse » qui pourrait, on va dire, se préoccuper de toutes les thématiques qui sont liées à l'enfance et à la jeunesse pour la commune et, à ce titre-là, moi je serais assez favorable à la création d'une nouvelle commission. Une commission uniquement parascolaire me semble être un petit peu trop ciblée, sur un thème très particulier à la commune et très important, mais un tout petit peu trop précis. Voilà, je vous ai proposé une solution alternative, avec la création d'une commission « Enfance et jeunesse » nommée par le Conseil général. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, une fois de plus l'intelligence collective, ma collègue Socialiste a totalement raison. Il n'y a pas de raison que cette commission, quand bien même le dossier chaud sera le parascolaire, qu'elle ne s'occupe pas de la jeunesse. Ce que je vous propose c'est que, fondamentalement, dans le cadre du prochain Conseil général, qui heureusement est au mois de juin, que cette commission sera nommée et que le vocabulaire adéquat pour sa dénomination, je vous propose que l'on vote directement cette proposition. »

M. Th. Rothen : « Au vu de ce qui vient d'être dit, je retire ma proposition de l'amendement de sous-amendement confiant à la commission sports – loisirs – culture, tout en développant évidemment le manque de démocratie au sein de cette même commission, mais pas très grave. »

Mme M. Tenot Nicati : « Monsieur le président, à titre personnel, et je pense que dans le groupe des Verts on est d'accord, on acceptera l'amendement proposé pour l'article 3 mais nous l'article 2 « augmentation de la dotation en personnel que pour une durée limitée », on ne l'accepte pas. Pour faire passer l'amendement qui concerne la commission « Enfance et jeunesse », personnellement je voudrais annuler l'article 2. En tant que tel, l'arrêté, même si on change le nom de « commission provisoire parascolaire » à « commission Enfance et jeunesse », du moment que l'article 2 proposé reste, nous les Verts on va refuser cet amendement. »

M. G. Huguelet-Meystre : « Monsieur le président, on vous propose un vote article par article. À considérer par conséquent comme deux amendements. »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'article de 2 de l'amendement proposé par le PLR : « L'augmentation de la dotation en personnel des structures d'accueil est limitée au 31 juillet 2023 (une année scolaire). »

M. J.-D. Alfter étant arrivé à la séance. Il y a donc 39 membres présents, 38 votants, la majorité est à 20 voix.

- **Soumis au vote, l'article 2 de l'amendement proposé par le PLR est accepté par 20 voix oui, contre 17 non et 1 abstention.**

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'article 3 de l'amendement, en tenant compte des modifications proposées : « Une commission « Enfance et jeunesse » est nommée par le Conseil général et chargée d'établir une stratégie de gestion et de déploiement des ressources avec le Conseil communal ».

- **Soumis au vote, l'article 3 de l'amendement tel que proposé ci-dessus est accepté à l'unanimité.**

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté avec son amendement.

M. M. Rognon : « Monsieur le président, je ne veux pas rallonger pour rien mais le dernier article précise qu'il devient exécutoire à l'expiration du délai référendaire. Techniquement, ça ne pourra pas passer à la prochaine séance du Conseil général. »

M. J. Fehlbaum : « La nomination de la commission ne dépend pas du délai référendaire, on peut la nommer et le délai référendaire indique la date à partir de laquelle elle peut siéger. Il est parfaitement du droit du Conseil général d'élire une commission même si elle ne fonctionne pas tout de suite. »

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel dans le domaine des structures d'accueil et à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 65'250.- pour l'exercice 2022, avec son amendement, est accepté à l'unanimité.**

M. Th. Rothen : « Monsieur le président, encore une question puisque l'on est parti dans des arguments juridiques, cet arrêté prévoit la nomination d'une nouvelle commission. Cette nouvelle commission n'est pas prévue dans le Règlement de commune. Les documents pour le prochain Conseil général nous seront transmis, sauf erreur, vendredi, donc dans quatre jours. Quelle est l'intention ? Qu'est-ce que l'on doit faire ? Est-ce que l'on peut nommer cette commission ? Mais on n'a pas prévu le nombre, on n'a pas prévu si elle était exclusivement formée de conseillers généraux et conseillères générales ou pas. Donc est-ce qu'on y arrivera vraiment le 20, c'est la question que je me pose ? Tout en me disant bien que le 20 juin, c'est avant les vacances et que la prochaine échéance ça sera après les vacances, en septembre, donc ça fera très tard. Donc je ne sais pas, le président de la commission des règlements aura peut-être une idée. »

M. J. Fehlbaum : « Le président de la commission des règlements est d'avis que contrairement à la financière et à celle des règlements, cette nouvelle commission peut être similaire à toutes les autres qui peuvent être formées par quatre conseiller·ère·s généraux·ales et trois personnes qui ne sont pas membres du Conseil général et puis rien ne s'oppose à sa nomination lors de sa séance du 20 juin sachant que l'attente de l'expiration du délai référendaire obligera cette commission à attendre ce délai pour pouvoir siéger valablement. On peut faire le règlement derrière, je peux vous faire une proposition aussi pour ça. Merci. »

M. Th. Rothen : « J'en déduis que les partis doivent s'apprêter à présenter le nombre usuel de candidat·e·s pour une commission de sept qui était valable pour les autres commissions. »

M. J. Fehlbaum : « Le groupe PLR vous en remercie déjà. »

- 4b. Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 20'000.- dans le chapitre structures d'accueil parascolaires en lien avec la stratégie communale « Vision de la commune sur le parascolaire » pour l'élaboration d'un cahier des charges**

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

M. G. Huguelet-Meystre : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans la mesure où nous venons d'accepter la création d'une commission et on salue la dotation financière qui est souhaitée pour doter cette thématique de ressources, il nous semble prématuré de déterminer ce soir le montant du besoin qui sera nécessaire. Dans la mesure où l'on vient de créer une commission qui doit en parler, il nous semble prématuré de voter un crédit dont la commission n'a pas pu se saisir auparavant. La demande aurait fait du sens si la commission n'avait pas été créée, dans la mesure où elle a été créée, il nous semble que l'on met en ce sens la charrue avant les bœufs. »

M. H. Assumani : « Étant donné que vous avez voté un crédit limité au 31 juillet 2023, l'idée du Conseil communal était d'avancer dans ce projet car là il y a les vacances et il faut qu'on ait la matière pour pouvoir proposer une demande de crédit en décembre 2022. Ce cahier des charges va prendre en compte le parascolaire, l'école et l'aménagement local pour pouvoir remplir tous ces éléments-là en terme de vision de parascolaire et d'école. Dans quelques

années, on aura des problèmes car il manquera des classes que ce soit ici ou à Saint-Aubin-Sauges. L'idée serait de mettre tous ces éléments ensemble afin de pouvoir définir une stratégie globale. »

M. G. Huguelet-Meystre demande une petite interruption de séance à 20h50.

M. J. Bergamin annonce la reprise de la séance à 20h52.

M. G. Huguelet-Meystre : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, suite à la discussion au sein du groupe, ce dernier, pour les raisons que j'ai dites toute à l'heure, propose de refuser l'entrée en matière. »

M. Th. Rothen : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce soir, les bras m'en tombent. On veut aller vite, on veut faire vite mais on ne veut pas se donner de moyens. On s'y retrouve, on parle de sous et ça commence à coincer. Cet argent et ce montant que le Conseil communal nous demande c'est pour aider notre commission à faire un travail conséquent car je n'ai jamais vu des commissaires se saisir de dossiers et étudier en détail, ils arrivent et ils donnent leur avis sur une situation finale, intermédiaire, mais tout le travail de fond qu'il faut faire. Le Conseil communal doit préparer ses dossiers, il aimerait s'adjoindre de spécialistes externes qui pourraient lui donner le coup de main, en vue d'une étape plus importante. Maintenant si cette commission qui doit siéger estime que cette étape n'est pas nécessaire, est-ce que le Conseil communal doit dépenser cette somme ? Non, évidemment que non. Par contre, si nous n'avons pas voté ce crédit et que le Conseil communal dit au mois de septembre à la commission « Ah ben il faudra attendre le 20 septembre, par-là autour, prochain Conseil général et puis le délai référendaire avant que l'on puisse commencer de faire quelque chose », tout ça avec l'objectif de peut-être demander une demande de crédit plus conséquente au mois de décembre, ça va faire court. Voilà, allons vite, mais pas trop vite et je ne sais pas. Moi je vous invite à voter cette ligne budgétaire qui, comme d'autres, sera consommée ou pas en fonction des nécessités et moi je fais confiance au Conseil communal sur ce genre de décision. »

Mme M. Cuche : « Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, dans les diverses argumentations que l'on a pu entendre, il a été parlé de demandes de chiffres, il a été demandé des études, il a été demandé que l'on puisse avoir des éléments concrets sur lesquels on puisse débattre, sur lesquels on puisse avancer, construire, réfléchir et la commission aura besoin de ce genre d'éléments qu'elle n'a actuellement pas. Moi je ne les connais pas, j'ai dû aller chercher d'autres éléments, j'en ai eu un peu en discutant de ça et là, mais on n'a pas d'éléments concrets sur lesquels la commission doit réfléchir. Elle ne peut pas travailler car elle n'a rien dans les mains. On n'a rien sous la dent actuellement à part « il y a besoin » et c'est tout ce que l'on a et on ne sait pas comment le calculer, on ne sait pas exactement ce dont la commission a besoin et il faut qu'elle puisse être opérationnelle et pour l'être, on doit avoir des outils que l'on a pas actuellement. Pour moi, on doit accepter ce crédit, alors je n'ai aucune idée du montant par contre, je ne sais pas si les CHF 20'000.- sont corrects ou pas, je n'en ai aucune idée, par contre on a besoin d'avoir quelqu'un qui nous amène ces informations et sur lesquelles on puisse travailler en commission et avancer et mettre enfin en place quelque chose qui soit intéressant, adéquat, efficient, etc. Pour le moment, sans ça, on ne sera pas efficient.e.s. »

M. J. Lopes : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce soir je pense que tout le monde est un peu perdu. Mais je suis conscient qu'il est important d'accepter ce soir ce montant pour trouver quelqu'un qui peut donner des idées, pour mettre l'avion sur la bonne piste. Et après, cette commission va être créée avec des arguments qui vont arriver et après on pourra discuter. C'est mon point de vue, merci. »

- **Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 21 voix pour, 14 contre et 3 abstentions.**

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 20'000.- dans le chapitre structures d'accueil parascolaires en lien avec la stratégie communale « Vision de la commune sur le parascolaire » pour l'élaboration d'un cahier des charges est accepté par 18 voix pour, 16 voix contre et 4 absentions.**

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'augmentation de la dotation en personnel à la STEP de Saint-Aubin-Sauges

M. M. Rognon : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la STEP de Saint-Aubin-Sauges est exploitée par deux personnes formant un 1.5 EPT. Elles s'occupent de la gestion complète de la station ainsi que de la déchetterie. Le responsable et son adjoint partiront à la retraite respectivement en 2023 et 2024. Actuellement, la STEP est sous-dotée en personnel, notamment en raison de sa complexité et de son vieillissement. Par ailleurs, il est nécessaire que le·la futur·e titulaire du poste de responsable puisse apprendre la gestion de cette station. L'augmentation d'un EPT, de manière temporaire, permettra de régler les problématiques exposées dans le rapport. Raisons pour lesquelles nous vous demandons d'accepter cette demande de crédit. Merci pour votre attention et à votre disposition pour tout complément. »

Mme C. Muster : « Mesdames, Messieurs, lors de sa séance, la COTECH s'est posé la question de comment envisager la création de ce poste et du financement de la formation nécessaire du·de la futur·e titulaire en lien avec le second rapport concernant les STEP de la commune. En effet, en 2023, puis en 2024, les deux titulaires, travaillant sur les STEP de notre commune, seront partis en retraite. Il est donc nécessaire d'anticiper leur remplacement vu qu'il est connu qu'un manque de personnel formé est existant sur le marché du travail. Mais vous allez me dire qu'aucune décision n'est prise quant à l'avenir de nos STEP ? Oui, vous avez raison, mais il est en cours de traitement comme nous allons le voir dans le point suivant de l'ordre du jour. Alors revenons sur le personnel, cette personne devra tout de même travailler sur les STEP existantes, les connaître, les réparer pendant un certain temps. Et pour que cette personne soit reconnue « exploitant·e de STEP », elle devra suivre des cours qui sont répartis sur les deux prochaines années. La commission a donc demandé au Conseil communal qu'une convention soit établie entre l'exploitant·e et la commune afin que la personne reste après avoir été formée. La commission technique a rendu une réponse favorable à cette demande. »

M. J. Fehlbaum : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a décidé à l'unanimité de soutenir cette demande de dotation en personnel supplémentaire. Mais en fonction du départ à la retraite de l'exploitant principal en mars de l'année prochaine, du marché du travail actuel et de l'horizon temporel de la formation nécessaire, force est de reconnaître que le scénario proposé représente un défi important, beau challenge Maxime ! Merci de votre attention. »

Mme M. Tenot Nicati : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts a étudié avec grand intérêt le rapport concernant l'augmentation du personnel d'un EPT à la STEP de Saint-Aubin-Sauges. Un grand merci pour ce rapport qui nous montre que les deux personnes actuellement engagées pour l'exploitation de la STEP de Saint-Aubin-Sauges devront, à court et moyen terme, être remplacées par du personnel formé pour exploiter une STEP du XXI^e siècle. Nous espérons que la commune trouvera la « perle » capable de s'occuper de la STEP de Saint-Aubin-Sauges, et pourquoi pas, capable de s'occuper de notre future STEP communale quel que soit l'emplacement de cette dernière. Ceci est de la musique d'avenir, mais d'un avenir que l'on espère le plus proche possible. Le groupe des Verts acceptera le rapport et l'arrêté qui en découle à l'unanimité. »

M. Th. Rothen : « Le groupe Socialiste acceptera pour les mêmes raisons cet arrêté. »

M. J.-J. Bourquin : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement accepte à l'unanimité l'augmentation du personnel pour la STEP de Saint-Aubin-Sauges comme indiqué dans le rapport. »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'augmentation de la dotation en personnel d'exploitation des infrastructures d'épuration et à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 47'500.- pour l'exercice 2022 est accepté à l'unanimité.**

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- pour la réalisation de l'avant-projet de réhabilitation de la STEP

M. M. Rognon : « Mesdames, Messieurs, en décembre 2021, votre autorité a octroyé un crédit budgétaire afin d'élaborer le cahier des charges pour la connexion de notre réseau d'eaux usées à La Saunerie. Notre mandataire a pris connaissance de l'étude Ribi réalisée sur Bevaix en 2017 ainsi que de l'étude Triform réalisée en 2019. Fort d'une longue expérience dans la rédaction de cahiers des charges notamment dans les rénovations de STEP, notre mandataire a proposé de faire un pas en arrière afin d'être sûr de se lancer dans la bonne direction. Cette proposition a été soumise en commission et a été préavisée favorablement. De ce fait, trois variantes principales seront étudiées sur la base d'une analyse multicritères afin que nous puissions choisir au mieux la meilleure variante pour le futur de notre épuration. Il s'agit des variantes suivantes :

- statut quo, trois stations au sein de la commune ;
- STEP unique ;
- connexion à La Saunerie.

Les Communes de Provence et Mutrux, rencontrées récemment, se réjouissent de l'avancée de la situation. Nous vous demandons donc d'accepter la présente demande de crédit. Merci pour votre attention et à votre disposition pour tout complément. »

Mme C. Muster : « Le voilà, le deuxième point lié aux STEP communales. La COTECH s'est posé la question quant à la nécessité ou non d'évaluer le scénario du statut quo. Pour rappel, cela signifie de garder les STEP actuelles, mais avec des travaux de remise à niveau, alors que cette option semble d'office inenvisageable. Comme nous l'a expliqué le conseiller communal en charge du dossier, le statut quo va permettre d'avoir une valeur de base afin de pouvoir comparer avec les futures variantes qui nous seront proposées. Plusieurs points ont été évoqués notamment les micropolluants, l'importance d'être maître de ces conduites et de ces STEP, le tracé des conduites, l'intégration de deux villages voisins, ainsi que l'éventuelle STEP unique pour la commune. Le faible coût de l'étude a également été discuté étant donné les enjeux et la complexité du projet, mais beaucoup de données ont déjà pu être récoltées lors du rapport Triform et ce n'est que l'avant-projet. Mais tout le monde s'accorde à dire que les choix seront difficiles. Chaque STEP est différente et il faudra trouver la variante la plus adaptée à notre belle commune dans une musique d'avenir. C'est pourquoi la COTECH a préavisé favorablement le rapport. »

Mme R. Javet : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'avenir des STEP de la commune doit être un des dossiers prioritaires de cette législature et au moins de la suivante. Nous ne pouvons que saluer la démarche globale et large proposée par le Conseil communal dans son rapport qui à ce stade de l'avant-projet ne ferme aucune porte et aucune option quant à la forme à donner à ce dossier. Vous l'aurez compris, le groupe Socialiste soutiendra la demande de crédit pour l'avant-projet de réhabilitation des STEP, il se réjouit d'avance de se pencher sur les prochaines étapes de ce dossier de grande importance. »

M. J. Panes : « Le groupe PLR s'est réuni le 23 mai dernier et a étudié attentivement ce rapport. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nous considérons qu'au vu des dépenses estimées à plus de CHF 20 millions, selon la variante choisie, et compte tenu des coûts d'exploitation très différents selon l'option, le groupe PLR considère que cet

investissement de CHF 60'000.- est minime. En d'autres termes : ce n'est pas cher pour voir. Surtout si cet avant-projet nous permet de partir dans la meilleure direction. Le groupe a donc soutenu unanimement ce rapport. Merci de votre attention. »

M. O. Porret : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'eau est une denrée rare qu'il est indispensable de préserver, tant avant son utilisation, qu'après. C'est pour cela que le Groupement acceptera à l'unanimité cette demande de crédit. Merci. »

Mme Ch. Wermeille : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a examiné avec intérêt le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- pour la réalisation de l'avant-projet de réhabilitation des STEP. Les futurs travaux nécessaires afin d'assurer le traitement à long terme des eaux usées de notre commune sont un des enjeux majeurs des prochaines années. Il est donc important que les décisions sur le choix de la ou des futures STEP puissent se baser sur des données fiables ainsi que sur l'étude détaillée des différentes variantes. Nous nous sommes demandé si un montant de CHF 60'000.- est suffisant pour un tel travail. Ceci semble être le cas, notamment grâce aux différentes études déjà réalisées. Nous espérons que le rapport sera suffisamment détaillé et couvrira tous les aspects nécessaires. À ce titre, les critères d'évaluation des offres sont pertinents. Nous regrettons toutefois que la pondération de chacun des groupes de critères ne soit pas mentionnée. En effet, il serait dommage pour un tel projet que le critère financier soit le plus important. Les critères techniques avec l'adaptabilité de la ou des nouvelles installations aux évolutions futures et, surtout, les critères environnementaux doivent être prioritaires. Nous planifions ces installations pour des décennies. Nous ne pouvons pas nous contenter de répondre aux exigences légales actuelles sans anticiper les nécessaires évolutions. Il y a 350'000 produits chimiques synthétiques sur le marché dans le monde et seule une infime partie d'entre eux est évaluée en terme de toxicité. Peu de données existent sur leurs effets cumulatifs ou sur la façon dont ils se comportent dans un mélange. Même si toutes ces substances ne se retrouvent fort heureusement pas dans les eaux usées de notre commune, il est primordial d'assurer un traitement adéquat de nos eaux qui se déversent dans le lac, dont nous buvons l'eau, dont nous mangeons les poissons et où nous nous baignons régulièrement. Le groupe des Verts soutient donc la demande de crédit et charge le Conseil communal de donner le poids nécessaire aux critères techniques et environnementaux dans ce dossier complexe et tellement important pour notre commune. Merci. »

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour la réalisation d'un avant-projet dans le cadre de la réhabilitation des stations d'épuration et à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 60'000.- pour l'exercice 2022 est accepté à l'unanimité.**

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 125'000.- pour l'achat et la pose de décors lumineux de Noël

M. M. Rognon : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cette projection de dépenses figurait depuis passablement de temps dans le budget des investissements. Cette année, le Conseil communal a rencontré de nombreuses fois la commission des relations publiques pour la réalisation de ce projet. Nous avons aussi rencontré le Groupe Nature de La Grande Béroche ainsi que les comités des assemblées villageoises des villages concernés. Leurs remarques et considérations ont été prises en compte. Nous espérons vivement pouvoir voir les décorations posées pour le premier dimanche de l'Avent, si nous ne faisons pas face à de grands problèmes de fourniture de matériaux. Nous vous demandons d'accepter cette demande de crédit. Merci pour votre attention et à votre disposition pour tout complément. »

Mme S. Tazzer : « La commission des relations publiques a discuté lors de nombreuses séances de ces nouveaux décors de Noël. Le budget et l'offre pour la pose ont été analysés et approuvés. Ainsi, dans un but d'harmoniser les décors dans tous les villages de

La Grande Béroche et doter tous les villages, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant, de jolis décors, la commission s'est prononcée favorablement à cette demande de crédit. Merci pour votre attention. »

Mme D. Vantaggio : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa dernière séance de groupe, les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à la demande de crédit pour l'achat et la pose de décors lumineux de Noël. Les avis de nos membres étaient partagés et même si comme indiqué dans le rapport du Conseil communal, l'option choisie concerne une gamme de décors écoresponsables, convient à la majorité, c'est le nombre de décors qui a semblé à certain-e-s d'entre nous exagéré. La question était de savoir s'il était nécessaire de mettre ceux-ci partout. En outre, la question de l'extinction des luminaires la nuit et plus précisément entre minuit et cinq heures du matin a été au centre de nos discussions. Le Conseil communal peut-il nous indiquer si cet aspect a été évoqué et si ces décorations resteront allumées durant ces heures, ce qui ne nous semble pas nécessaire. Au vu des avis différents au sein de notre groupe, nous laisserons le choix à nos membres de voter selon leur libre appréciation. Merci de votre attention. »*

M. M. Rognon : *« Je réponds directement aux questions. Les illuminations de Noël sont branchées sur l'éclairage public, donc pour pouvoir les éteindre, il faudrait déjà que l'on puisse éteindre notre infrastructure d'éclairage public, ce qui n'est pas le cas. On a déjà eu l'occasion d'en discuter l'année passée. Une réflexion est en cours pour qu'on puisse choisir et avoir une domotique en tout cas sur notre éclairage public et qu'on puisse choisir de l'éteindre et définir une plage horaire, mais ça se fera uniquement par opportunité, on ne souhaite pas faire une demande de crédit pour modifier chaque mat d'éclairage. »*

M. P. Ginggen : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, notre belle commune et ses beaux villages méritent des décors dignes de ce nom, c'est la raison pour laquelle le Groupement remercie le Conseil communal pour ce rapport et acceptera à l'unanimité cette demande de crédit. »*

M. S. Lutz : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a accepté la demande de crédit à l'unanimité avec une petite remarque néanmoins ; en effet nous eussions trouvé plus élégant de ne pas octroyer de facto les services d'électricité à une entreprise mais, dans ce genre de cas, de s'assurer qu'au moins une contre-offre soit proposée et ce même si le montant vous le permet. En effet, un denier public, même en période de Noël, est un denier public. Que ces futures guirlandes illuminent vos cœurs et vos esprits. Joyeux Noël à toutes et à tous. »*

M. J. Reift : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste sera pour ce budget. »*

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 125'000.- pour l'achat et la pose de nouvelles décorations de Noël et à l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000.- est accepté à 35 voix oui, contre 1 non et 2 abstentions.**

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 400'000.- pour la réfection de plusieurs murs de soutènement bordant les tronçons de routes remis par le Canton

M. M. Rognon : *« En préambule, une petite modification dans le rapport : il est écrit que la commission financière a été consultée le 2 mai 2022, mais c'est faux. C'est une erreur de ma part, on n'a pas consulté la commission financière pour cette dépense, uniquement la commission technique. La nouvelle loi sur les routes et voies publiques a eu pour effet de rationaliser les axes routiers cantonaux et, par effet reflexe, le Canton a remis passablement de route aux communes. Par la même occasion, la commune a perçu une indemnisation pour la réfection de plusieurs murs de soutènement bordant les routes précitées. L'an passé, les*

différents ouvrages nécessitant des rénovations ont été identifiés et inspectés afin d'en tirer les coûts nécessaires à leur rénovation. C'est le projet qui vous est présenté dans ce rapport et nous vous demandons de bien vouloir l'accepter. Merci pour votre attention et à disposition pour tout complément. »

Mme C. Muster : *« Des ouvrages ont été remis à la Commune par le Canton et ces derniers nécessitent des réfections, notamment en lien avec la végétation. Qui du mur ou de la végétation tient le mur ? Une demande des commissaires a été faite quant aux travaux envisagés, afin de les combiner avec ceux à entreprendre pour les travaux de la LHand, permettant peut-être de rationaliser les coûts et les nuisances sur le trafic et les riverain·e·s. La COTECH a accepté à l'unanimité cette demande de crédit. »*

M. F. Nussbaum : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport basé sur la modification de la loi sur les routes et voies publiques datant de 1849. Le transfert des portions de routes entre le Canton et les Communes identifie clairement l'autorité responsable de l'entretien des ouvrages. En conséquence, le Groupement accepte à l'unanimité la demande de crédit. »*

M. A. Peco : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, afin de limiter la détérioration des infrastructures et garantir la sécurité sur nos routes, le groupe des Verts acceptera la demande d'un crédit de CHF 400'000.- alloué à l'analyse et la réfection de murs de soutènement bordant les tronçons de routes remis par le Canton. Voilà quelques années que le Canton redistribue l'entretien de ses routes aux communes. Malheureusement, ces tronçons ne sont pas toujours transmis en excellent état. Pour y pallier, le Canton y a joint une enveloppe pour couvrir les travaux de réfection dans l'immédiat, ainsi qu'une somme allouée chaque année pour la maintenance de ces dernières. Espérons qu'à futur cette transaction ait un impact financier nul sur les comptes de la commune. Dans l'immédiat, le constat est clair, la réfection de ces ouvrages est vouée à tirer les comptes communaux vers le bas. Le groupe des Verts remercie le Conseil communal du travail accompli et lui demande de profiter de l'occasion, au travers des travaux à entreprendre, pour mettre en valeur le patrimoine esthétique, paysager et historique de la commune. Je vous remercie de votre attention. »*

Mme R. Javet : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste remercie le Conseil communal pour ce rapport exhaustif en ce qui concerne le contexte de la nouvelle législation cantonale et la reprise par la Commune de certains tronçons de routes autrefois cantonales. Il acceptera la demande de crédit qui découle de cette nouvelle responsabilité communale. À moyen terme, il serait important d'évaluer le travail supplémentaire d'entretien pour le personnel communal et auquel cas d'adapter ces besoins à la gestion de la main d'œuvre et des machines. Par ailleurs, la reprise des outils de monitoring élaborés par le Canton pourrait être, à terme, un bon exemple à suivre pour l'ensemble de ce type d'infrastructures communales. »*

M. J. Fehlbaum : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le Groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport et validera à la quasi-unanimité cette dépense. À titre personnel, je voudrais juste rendre attentif l'exécutif, ça a été rappelé par la présidente de la COTECH, que la simultanéité ou la recherche de synergie avec les travaux sur les lignes de la LHand ne devraient tout de même pas pousser à faire tout en même temps et rendre nos routes infréquentables pour tous types de véhicules. Donc on compte sur le Conseil communal pour planifier suffisamment dans le temps et avec le moins de désagrément pour les usager·ère·s de nos voies publiques. Merci d'avance. »*

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant total de CHF 400'000.- pour l'analyse et la réfection de plusieurs murs de soutènement bordant les tronçons de routes remis par le Canton est accepté à l'unanimité.**

9. Informations du Conseil communal

M. Th. Pittet : « *Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, tout d'abord je vous prie de m'excuser pour mon retard à cette séance de ce soir, malgré une coordination que j'avais espérée juste, je me suis fait avoir sur mon emploi du temps et ai oublié qu'on commençait à 19h30 aujourd'hui au lieu de 20h00. Pour les communications officielles, vous vous rappelez l'Apéro&Co qui aura lieu le 16 juin, vous avez tous-toutes reçu par e-mail l'information que cet Apéro&Co a été déplacé du 12 mai au 16 juin, donc dans une quinzaine de jours. En terme de sécurité, deux points : depuis le week-end de Pâques, des agent.e.s de sécurité des quatre communes qui forment le Littoral-Ouest, Boudry, Cortaillod, Milvignes et La Grande Béroche, patrouillent ensemble les week-ends avec des horaires qui sont à peu près entre 10h00 et 18h00, qui peuvent un petit peu varier selon les manifestations qu'il peut y avoir pendant cette période. Ces horaires se termineront le dernier week-end de septembre. Toujours sur ce chapitre-là, les horodateurs qui ont été installés aux ports de Vaumarcus et de Saint-Aubin-Sauges rencontrent quelques petits soucis de fonctionnement, alors pas dans le fonctionnement habituel, cartes de crédit et monnaie fonctionnent très bien sur site, les problématiques sont sur le fonctionnement à distance de ces appareils. L'entreprise avec qui l'on travaille est au courant de ce problème et a mis ses informaticiens sur le coup donc ça devrait être réglé prochainement au cas où certain.e.s habitant.e.s et utilisateur.trice.s viendraient à vous solliciter. Les travaux au port de Bevaix devraient se terminer cette semaine pour tout ce qui est de l'enrobée, donc dernière couche de finition et le marquage se fera dans le courant de la semaine prochaine, puisqu'on ne peut pas le faire directement, il faut laisser quelques jours entre la fin de l'enrobée et le marquage des places. Une dernière information concernant les finances : pour la première fois depuis sa création, entre cette semaine et la semaine passée, La Grande Béroche a dû emprunter de l'argent, nous avons fait un emprunt de CHF 4 millions qui sert à financer tous les projets, investissements qui ont été votés par votre autorité. Nous n'avions pas eu besoin de le faire jusqu'à présent, c'est maintenant chose faite pour la première fois de notre jeune commune. Merci pour votre attention. »*

M. T. Egger : « *Trois informations : la première, le mardi 10 mai au soir, dans cette salle, a eu lieu la présentation publique concernant la réfection complète de vestiaires et de la buvette ainsi que de la mise en place d'une halle de sport provisoire. Il était prévu, suite à cette présentation, que le permis de construire soit tout de suite engagé. Or, vu la façon dont la séance s'est déroulée et notamment le haut risque d'oppositions du fait que la problématique du terrain de foot pour les personnes qui habitent à proximité est récurrente, problématique entre le bruit et la sécurité. Donc sur cette base, le Conseil communal réfléchit, la commission technique sera informée demain soir de la façon dont on va traiter cette problématique, mais certainement qu'avec le permis de construire on va adjoindre un plan de mobilité afin d'éviter les oppositions. On ne pourra pas les éviter en tant que telles mais je vous rappelle que s'il y a des oppositions sur cette halle ou ces vestiaires, c'est tout le projet qui suit qui est retardé. Ça a été dit durant la soirée mais finalement c'est une problématique récurrente pour les riverain.e.s et on va tâcher une bonne fois pour toutes d'essayer de la régler, mais ça fait dix ans que ça dure donc ça ne va pas être évident. Une autre information en lien avec BéroCAD, je vous rappelle qu'un e-mail a été envoyé aux différents partis politiques concernant une assemblée générale. L'ensemble des partis politiques doit être représenté par un de ses conseiller.ère.s généraux.ales, il n'y a pour l'instant que les Verts qui ont répondu, donc merci aux différents partis politiques de répondre à BéroCAD. La dernière information est en lien avec la salle de sport polyvalente de Gorgier ; vous l'avez vu, cette fois c'est parti : trois semaines de démontage et ensuite il y aura le gros œuvre qui va débiter. J'aimerais juste vous signaler que l'enceinte du sentier va prendre toute la zone, c'est vite vu, les places de parc qui étaient existantes ne le seront plus, donc c'est une demande privée et la grue sera mise en place dès la semaine prochaine, voire la semaine d'après. Il y a d'ores et déjà eu des réclamations en terme de parcage, donc le Conseil communal réfléchit à une possibilité pour ouvrir des places de parc à proximité directe car, comme vous le savez, c'est une zone qui est relativement délicate. Les voitures pourront continuer à passer entre les deux enceintes de chantier et pourront toujours accéder au Moulin en voiture. Et contrairement à ce qui a été communiqué au sein du communiqué de presse, il sera certainement possible également que les piétons puissent s'y rendre. Je rappelle que c'est un chantier important et on voudrait éviter des problèmes de sécurité. Merci pour votre attention. »*

M. H. Assumani : « Une petite information concernant les statistiques de la commune de La Grande Béroche. Aujourd'hui, on arrive à 8'998, on tend vers les 9'000 habitant·e·s sans compter les Ukrainien·ne·s qui sont aujourd'hui 67 enregistré·e·s sur notre commune. »

10. Résolutions, interpellations et questions écrites

Interpellation

M. B. Schumacher : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, vous avez pu lire cette interpellation, je reviens juste dans le développement oral de deux-trois points. Je fais partie des ancien·ne·s de Gorgier qui ont trituré ce dossier déjà depuis de très nombreuses années, un dossier qui a déjà passé devant plusieurs conseiller·ère·s communaux·ales et j'ai été surpris de voir une nouvelle demande de permis de construire pour le réaménagement des carrefours Roncinier/Combamare et Roncinier/Foulaz. Il y a exactement trois ans, nous avons accordé un crédit de CHF 3'870'000.- pour la réalisation du réseau viaire et des équipements de cette parcelle de Roncinier et puis au point 3, il était listé toute une série d'avantages que la route de liaison entre ces deux carrefours apportait surtout pour éviter de faire grossir le trafic dans le bas de la route de la Foulaz, c'est-à-dire après le passage de la voie de chemin fer jusqu'à la route cantonale. Nous avons choisi à l'époque de lier cette route au plan de quartier. Le 15 mars, je m'étais inquiété de l'avancement des travaux et on m'avait clairement répondu qu'il y avait de petits aménagements et quelques modifications à faire sur cette route. Et puis, le 17 mai, dans une information du Conseil communal que nous avons reçue, le bureau Mauler s'interrogeait sur la nécessité de ce giratoire, donc ça vous le retrouvez dans le PV ; il s'avère que ces giratoires étaient surdimensionnés et pas forcément nécessaires mais que le coût pesait aussi sur les décisions prises. Mais le coût, nous avons déjà voté du crédit et puis le législatif s'était déjà penché en long et en large sur la nécessité de cette liaison. Par suite de ce petit aménagement, on n'est plus dans le même cas, ce n'est plus le même dossier. Tous les avantages deviennent donc caducs, on n'a plus d'avantages si on ne peut pas circuler d'un côté, de l'autre et vice-versa de cette route de liaison. Je me demande aussi ce que l'on fait de l'intervention, notamment les Verts qui avaient rapporté (vous le retrouvez aussi au PV) que la route de la Foulaz en diminuant la circulation en bas de ladite rue, qui est très étroite, et privilégier ainsi la sécurité des piétons. Il faut savoir que cette rue est empruntée par de nombreux·euses élèves habitant à Chez-le-Bart qui fréquentent le collège primaire de Gorgier. Par la suite, il serait opportun de la mettre en sens unique et d'y créer un trottoir, mais ceci est de l'histoire future sur laquelle nous reviendrons. Là on n'y reviendra plus du tout. De plus, un nouveau quartier a vu le jour au bas de la Payaz, qui générera encore plus de trafic sur le bas de la Foulaz. Suite à ce petit réaménagement dont on nous a parlé, le législatif n'a plus du tout été concerné. On n'a pas vu passer de rapport, de modifications de ce projet suite à cette modification qui est quand même importante. En agissant de la sorte, le·la citoyen·ne est privé·e de son droit référendaire. Il n'y a plus moyen de s'opposer à ce changement. Un projet que l'on avait voté et accepté à l'unanimité et puis là il y a un changement, le·la citoyen·ne ne peut plus rien faire et n'a plus moyen de s'opposer au nouveau choix qui est fait pour cette route. Je ne sais pas ce qu'il faut répondre aux citoyen·ne·s qui nous interpellent, qui s'inquiètent de la situation, parce que l'on n'a pas été consulté·e·s, ce n'est pas ce que nous avons voté et là on nous dit que c'est le bureau Mauler qui décide et qui dit que c'est comme ça. Moi j'ai de la peine à comprendre, je me demande si le législatif est encore crédible sur de telles décisions. Pour moi, je pense qu'on est en face de deux problématiques : la première c'est qu'une fois de plus, le développement important de projet immobilier que l'on voit actuellement ça ne correspond pas avec nos voies de circulation, on a le cas pour Les Charrières, Entre-les-Buissons et maintenant pour la Payaz. Les routes de nos villages qui datent depuis plus d'un siècle et la circulation d'aujourd'hui sont incompatibles. Et puis deuxièmement, le Conseil communal revient sur une décision qui a été prise et acceptée à l'unanimité, sans consulter le législatif, privant encore une fois les citoyen·ne·s du droit référendaire. C'est pour ça que j'ai déposé cette interpellation. Je vous remercie. »

M. M. Rognon : « Effectivement, l'information qui a été donnée le 17 mai de l'année passée, j'ai eu le malheur de dire petit, mais je n'aurais effectivement pas dû le dire. La séance de démarrage des travaux a eu lieu le 2 novembre 2022 ce qui veut dire qu'entre l'information qui a été donnée avec la présentation à votre autorité des modifications, il s'est passé deux

séances du Conseil général et passablement de séances de commission, aucune remarque sur l'information donnée, aucune. Ce qu'il faut savoir c'est que le plan de quartier Roncinier est un projet qui a plus de 20 ans. Lorsque le projet a été repris, comme tout bon bureau d'ingénieurs, le tout a été vérifié avant d'entamer les travaux. Les plans prévus ne sont pas forcément ce qui va être exécuté. Des problématiques de visibilité et de sécurité ont été suspectées par le bureau Mauler ; effectivement, ce n'est pas eux qui ont décidé, ils ont suspecté et ils ont conseillé le Conseil communal de faire un audit de sécurité routière, ce que l'on a fait. L'audit de sécurité routière révélait effectivement des gros problèmes de sécurité pour le giratoire qu'il y avait au niveau de la Foulaz. On a consulté le Service des ponts et chaussées qui nous a également affirmé que cet aménagement tel qu'il était proposé était irréalisable. La visibilité n'était absolument plus aux normes actuelles en terme de sécurité routière. Dès lors, le Conseil communal, personne d'autre, a décidé de réaliser un carrefour avec un accès à mobilité douce côté Foulaz ainsi qu'un carrefour à perte de priorité sur Combamare. Pour la question : « Pourquoi la demande de permis de construire arrive alors que les travaux sont déjà en cours ? », ce n'est pas une demande de permis de construire en tant que telle, il s'agit d'une procédure d'ajustement qui a fait l'objet d'un préavis du Service cantonal des ponts et chaussées et du Service cantonal de l'aménagement du territoire. Les arguments effectivement sont caducs, malheureusement, pourquoi ? Parce que l'impossibilité de réaliser ce trottoir était nécessaire à cette liaison, Combamare/Foulaz. Pour l'argument des Verts, l'aspect, qui était très bien rédigé d'ailleurs, de diminution de trafic qui est mentionné n'était pas forcément un fait entre la liaison Foulaz/Combamare. Il n'a jamais été fait mention, ni dans le rapport qui a été présenté en 2019, de la génération de trafic du plan de quartier de Roncinier sur ces 2 axes. Le fait d'avoir une liaison à mobilité douce uniquement entre le plan de quartier Roncinier et le bas de la Foulaz évitera que des véhicules descendent. La mise en zone 30 de la rue de la Foulaz est à l'étude et des aménagements sécuritaires seront proposés et nous ne manquerons pas de consulter les commissions concernées. Le législatif n'a-t-il plus son mot à dire ? Évidemment que le législatif a son mot à dire mais il s'agit là d'un cas typique de séparation des pouvoirs. Le Conseil communal a le devoir de faire en sorte que tout projet respecte les normes en vigueur. Ce n'est pas au législatif de faire du projet. Le bureau Mauler dispose-t-il de plus de pouvoir que le Conseil général ? C'est faux. Le bureau d'ingénieurs Mauler a fait son travail avec diligence et a pointé une problématique. La décision est uniquement du fait de l'autorité exécutive. Le respect des normes n'est pas optionnel. Pour le délai référendaire, comme je l'ai mentionné avant, personne n'a réagi suite à l'annonce du 17 mai et, actuellement, comme le mentionne M. Schumacher, il y a une mise à l'enquête, donc toute personne ayant un intérêt digne de protection peut faire valoir ses droits. J'espère que vous êtes satisfait de cette réponse. »

M. B. Schumacher : « Je ne suis pas satisfait par la réponse parce que je crois que l'on va être confronté·e·s à des oppositions. Malheureusement, c'était des informations, il n'y a jamais eu de rapport qui est venu ni à la commission technique, ni devant notre autorité et puis c'est une décision qui ne correspond pas au projet que nous avons voté il y a trois ans. On ne connaît même pas le montant économique qui va être fait sur la suppression de ces giratoires. Je ne sais pas s'il faut ouvrir la discussion, si d'autres ancien·ne·s conseiller·ère·s généraux·ales souhaitent en discuter, je pose la question : est-ce que l'on ouvre la discussion ? Est-ce que l'on passe au vote de l'ouverture de la discussion si d'autres veulent s'exprimer ? »

M. J. Bergamin demande si d'autres personnes souhaitent s'exprimer sur le sujet.

M. Th. Rothen : « Sauf erreur, le Conseil doit se prononcer sur l'ouverture ou non d'une discussion, d'après le Règlement général, mais on peut le vérifier. »

M. B. Schumacher : « C'est juste M. Rothen, c'est juste que je ne voulais pas passer au vote si personne ne veut s'exprimer, mais si des mains se lèvent, je propose que l'ouverture de la discussion passe au vote, mais si personne ne veut s'exprimer, alors on en reste-là, même si je ne suis pas satisfait de la réponse. »

➤ Personne ne souhaitant s'exprimer, le sujet est clos.

Questions écrites

M. M. Ignoto : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, un petit mot en préambule que vous pouvez considérer comme une interpellation qui n'appelle pas de réponse. Il s'agit juste de justifier le dépôt de quatre questions un tiers, précisément, à l'occasion de notre présent Conseil général. Le premier élément de justification est en réalité une protestation contre le fait d'avoir involontairement réduit le temps de discussion lors du Conseil général de février en remplissant l'ordre du jour de façon démesurée et en supprimant notre séance d'avril dernier. Je me suis donc empêché de déposer une ou deux questions en février pour avoir la mauvaise surprise d'être empêché d'en discuter au mois d'avril. Le second élément explicatif provient du fait que je souhaite, à travers ce dépôt que certain·e·s qualifieront de massif, inviter les élu·e·s de notre Conseil à se saisir des outils démocratiques prévus par notre Règlement général de commune et qui sont à notre disposition. Je suis certain que nous gagnerons en compréhension mutuelle et en qualité de travail entre notre exécutif et notre législatif, tout cela dans un esprit positif de transparence et de débat pour le bien de nos concitoyennes et de nos concitoyens – d'autant plus quand la courtoisie qui me caractérise les aura fait déposer il y a une semaine. Je vous remercie de votre attention. »

1. Question écrite (en vertu de l'art. 49 du Règlement général de commune) La Grande Béroche : une prise de responsabilité pour la santé et l'environnement ?

Mme D. Vantaggio donne lecture de la première question : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, une étude de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) datant de 2019 relève que les communes suisses ont du mal à respecter les prescriptions d'usage pour l'épandage de produits phytosanitaires. On remarque également que les particuliers respectent relativement peu le cadre légal en vigueur. Ce dernier, adopté il y a plus d'une trentaine d'années, interdit l'épandage de ces produits sur les surfaces dont le ruissellement de l'eau risque de polluer les nappes phréatiques. Sur le sujet précité, un article de la RTS informe que les techniques de substitution sont existantes et que ces dernières prouvent qu'un changement de paradigme est possible et souhaitable. Citant en exemple la commune d'Avenches, on remarque que les pouvoirs publics peuvent mettre en place un système de diminution progressive de la consommation de pesticides de synthèse. Au niveau fédéral, le plan d'action national (2017) prévoit différentes mesures pour diminuer notre consommation de pesticides. Au niveau cantonal, il existe depuis 2021 un plan cantonal phytosanitaire et biocides composé de 15 mesures. L'une d'entre elle, développée par la fiche A07, vise à « renoncer à l'usage de produits phytosanitaires dans l'entretien des routes et des talus ». Sur le même sujet, la loi sur les routes et voies publiques (LRVP), acceptée en date du 21 janvier 2020 par le Grand Conseil, intègre cette problématique par son art.51, al.5 : « L'entretien se fait de manière économiquement supportable et dans le respect des normes environnementales. Les produits phytosanitaires de synthèse sont interdits pour l'entretien des routes cantonales et communales ». Nous demandons donc au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- le Service technique de la commune de La Grande Béroche utilise-t-il encore des produits phytosanitaires ? Si oui, de quelles sortes et en quelle quantité ? À quels endroits sont-ils dispersés ? ;
- peut-on observer une baisse de la consommation en produits phytosanitaires de la part des services concernés ? Si non, des mesures sont-elles envisagées pour parvenir à réduire la consommation en produits phytosanitaires ? Peut-elle également agir pour faire respecter les normes légales auprès des particuliers ? ;
- et, finalement d'un point de vue général, où la commune en est-elle dans l'application et le respect des dernières décisions légales prises aux niveaux fédéral et cantonal telles que citées ci-dessus ?

Nous remercions par avance le Conseil communal de sa réponse qui, nous en sommes sûr·e·s, répondra aux objectifs de législature qu'il a lui-même définis en affirmant son souhait de participer activement au développement durable. Maximilien Ignoto, conseiller général ».

M. M. Rognon : « J'ai l'habitude de faire court, j'aurais pu m'arrêter à la première question et dire : Non. Je vais développer un peu. Cela fait deux ans que le Service technique se passe de pesticides et les utilisent de manière extrêmement ponctuelle. Les seules exceptions sont de l'herbicide pour le traitement des plantes invasives et de l'insecticide à certains endroits où les nuisibles sont trop nombreux et posent des problématiques d'entretien, notamment dans certains vieux bâtiments, collège de Montalchez par exemple. Ces traitements sont extrêmement ponctuels. La quantité utilisée est très réduite et nous ne pensons pas pouvoir la réduire davantage, sachant que l'on se limite déjà au strict minimum et que ces produits sont utilisés en dernier recours. Agir sur les privés n'est malheureusement pas possible, car comme mentionné dans la question, il s'agit d'un plan d'action national, que l'initiative du 13 juin 2021 n'a pas été acceptée par la population et qu'il s'agit principalement de normes fédérales. Les produits les plus dosés ne sont vendus qu'à des titulaires d'autorisation de traiter, qui sont généralement des paysagistes et certain·e·s employé·e·s communaux·ales. Cette autorisation est remise à l'issue d'une formation basée sur la législation fédérale et cantonale en la matière. Pour information, ArcInfo s'était intéressé à cette problématique et a rédigé un article le 11 juin 2021 dans lequel la Commune a affirmé sa position dans ce domaine. « Il est nécessaire que les collectivités publiques montrent l'exemple ». »

2. Question écrite (en vertu de l'art. 51 du Règlement général de commune) Parascolaire : pour une alimentation respectueuse de l'environnement

Mme D. Vantaggio donne lecture de la deuxième question : « Monsieur le président du Conseil général, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, l'alimentation pèse lourd dans le bilan carbone de notre pays. Le succès de notre transition écologique devra assurément s'articuler autour des transports, des infrastructures et de l'énergie, mais également sur le plan de la consommation et de l'alimentation. En plus des aspects environnementaux, la santé de nos enfants doit être une préoccupation permanente de notre politique en faveur de la jeunesse. Nous demandons donc au Conseil communal de fournir les informations suivantes :

- quelle est la part de repas végétariens servis par le parascolaire communal (tables de midi comprises) ? ;
- quelle est la part de produits régionaux ? ;
- quelle est la part de produits biologiques ? ;
- notre exécutif pense-t-il agir pour le développement durable et par conséquent de donner des directives pour privilégier de façon stricte les produits régionaux ?

Nous remercions par avance le Conseil communal de sa réponse. Maximilien Ignoto, conseiller général ».

M. H. Assumani : « Merci pour ces questions à tiroir, je vais essayer de répondre en général sans prendre question par question. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, c'est à l'âge scolaire que les habitudes alimentaires commencent à se créer chez les enfants. Les bénéfiques d'une alimentation équilibrée sont :

- la croissance harmonieuse ;
- l'apprentissage des goûts ;
- le maintien d'une bonne santé.

En ce qui concerne les questions posées aujourd'hui relatives aux structures parascolaires de La Grande Béroche, une partie des repas est préparée par le cuisinier de la commune et puis l'autre partie est fournie par la Coccinelle Verte. Les structures parascolaires de Vaumarcus, Gorgier et les tables de midi de Bevaix sont fournies par la Coccinelle Verte. Ce fournisseur assure les prestations suivantes :

- un repas végétarien est proposé ;
- les repas sont visés par une diététicienne, ce qui assure également une alimentation équilibrée ;

- ils sont labellisés « Agri Local », c'est-à-dire que leurs fournisseurs sont dans un rayon kilométrique bien défini et de nombreux aliments sont de provenance biologique ;
- les restes des repas sont repris afin d'être transformés en bio gaz.

Pour les deux autres sites de Bevaix, soit le P'tit Matou et le Pri'Matou, c'est notre cuisinier qui prépare les repas et il y a souvent un menu végétarien par semaine. Pour l'instant, le fournisseur principal reste, comme vous le savez, la Coop à Bevaix mais notre cuisinier s'est mis comme objectif de contacter des fournisseurs locaux pour avoir des légumes, de la viande, etc., mais pour le moment c'est encore quelque chose qui est en discussion. Pour la structure de Saint-Aubin-Sauges, La Parenthèse, notre fournisseur de repas est le home de La Perlaz, étant donné que nous avons une convention signée avec le home. Actuellement, avec le Covid-19, les enfants ne mangent pas dans le home mais dans l'aula de l'école. La provenance des viandes et des poissons se fait, dans la mesure du possible, dans un circuit court et suisse. Concernant les goûters, les structures d'accueil se fournissent dans les magasins locaux, soit Coop et Migros, et, pour des raisons budgétaires, nous ne pouvons pas offrir des fruits et légumes bio, ainsi que d'autres aliments, mais nous essayons de faire le nécessaire parce que le prix aujourd'hui, des éléments bio, est très élevé. Nous essayons de privilégier les fruits de saison, mais pour des raisons budgétaires, il est très difficile d'offrir uniquement des aliments de provenance locale. Durant un temps, La Parenthèse à Saint-Aubin-Sauges se fournissait au petit marché de Saint-Aubin-Sauges, mais les jours de livraison étaient peu compatibles avec les besoins de la structure. J'espère avoir répondu aux différentes questions et reste à disposition pour plus d'information. Merci. »

3. Question écrite (en vertu de l'art. 51 du Règlement général de commune) Dérive sécuritaire à La Grande Béroche ?

Mme D. Vantaggio donne lecture de la troisième question : « *Monsieur le président du Conseil général, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, lors de la présentation du plan de quartier d'Entre-les-Buissons le 8 mars dernier à la grande salle de Saint-Aubin-Sauges, la population est venue assister en nombre à la démonstration des promoteurs du projet et émettre également ses doléances à l'encontre de ce dernier. En arrivant, nous avons été surpris·e·s de constater que deux agent·e·s de sécurité étaient posté·e·s aux entrées de la salle. D'emblée, la tension était palpable. La population ne s'est pas sentie respectée par la décision du Conseil communal de se placer sur la défensive avant même d'avoir pris la parole. Le jeu démocratique impose de recueillir les émotions de colère et de tristesse de notre population ; vous l'avez ainsi fait durant cette soirée avec plus ou moins de succès. Cependant, les excès de certain·e·s ne doivent en aucun cas donner lieu à une paranoïa généralisée. Nous souhaitons donc poser les questions suivantes à notre exécutif :*

- *cette décision, à savoir d'engager deux agent·e·s de sécurité pour toute la soirée, a-t-elle été prise sur demande d'un·e membre de l'équipe qui mène ce projet ? ;*
- *si oui, les promoteurs ont-ils mis la main au porte-monnaie ? ;*
- *que craignaient nos autorités ? Qu'est-ce qui justifiait cette décision ? ;*
- *quelles sont les limites que l'on peut placer quant à ce type d'engagement ?*

Cette décision a malheureusement provoqué des crispations inutiles au sein de la population. Nous le regrettons sincèrement et attendons des explications de la part de l'exécutif ; nous le remercions par avance de sa réponse. Maximilien Ignoto, conseiller général ».

M. F. Del Rio : « *La séance d'information du 8 mars, donc c'était bien une séance d'information, s'inscrit dans un cadre légal. C'est en particulier l'art. 4 de la loi sur l'aménagement du territoire qui oblige l'autorité en charge de l'aménagement du territoire à informer la population. Disons que c'est un impératif démocratique, confirmé par des obligations légales. L'auteur de la question écrite évoque, dans un style très « Hitchcockien », la tension palpable, la paranoïa généralisée ou encore le manque de respect envers la population. Il expose des questions qui cohabitent tant bien que mal avec moult arguments assenés d'un ton péremptoire. Notre Règlement général de commune stipulant à son article 51 al. 3 que : « ... Le Conseil communal répond en principe de vive voix et brièvement aux questions. », c'est avec regret que je me concentre sur l'essentiel, à savoir les réponses aux questions posées :*

- *cette décision, à savoir d'engager deux agent·e·s de sécurité pour toute la soirée, a-t-elle été prise sur demande d'un·e membre de l'équipe qui mène ce projet ?*
 - *La réponse est : Non.*
- *Si oui, les promoteurs ont-ils mis la main au porte-monnaie ?*
 - *Sans objet.*
- *Que craignaient nos autorités ? Qu'est-ce qui justifiait cette décision ?*
 - *Les autorités ne craignaient rien de particulier. À partir d'un certain nombre de participant·e·s, comme c'est l'habitude, il est prudent de s'attacher les services d'agent·e·s de sécurité. Il ne faut pas oublier que dans « agent·e·s de sécurité », il y a surtout : « sécurité ». Ce qui nous tient à cœur c'est tout simplement la sécurité de chaque citoyenne et chaque citoyen qui participe à la séance d'information. Nous engageons des agent·e·s notamment pour faire face à des situations qui nécessiteraient peut-être une évacuation d'urgence, ils·elles sont spécialement entraîné·e·s pour ça, pour gérer d'éventuels débordements, dus à des personnes alcoolisées par exemple, ce qui peut arriver et puis simplement pour régler des questions de parking, ça peut arriver aussi. Nous le faisons de manière proportionnée, en fonction de l'affluence attendue, ça s'est fait ici même à Bevaix lors de la séance qui concernait les zones réservées avec gilet. On le fait de manière proportionné, je vous l'assure, et on est vraiment désolés si ça a provoqué un certain émoi dans la population.*
- *Quelles sont les limites que l'on peut placer quant à ce type d'engagement ?*
 - *Personnellement, je ne sais pas et je crois que mes collègues sont dans le même cas. On a de la peine à savoir exactement ce que l'on entend par ces limites. De quelles limites parle-t-on ? Est-ce que c'est du nombre d'agent·e·s ou du nombre de participant·e·s ? De l'espace à disposition ? Respectivement du nombre de participant·e·s par rapport à l'espace à disposition ? Ça mériterait peut-être d'être éclairci.*

Pour notre part, au Conseil communal, nous n'avons reçu aucune remarque des citoyennes ou de citoyens, que ce soit oralement ou par écrit. »

M. J. Fehlbaum : *« Ce que j'ai dit à certain·e·s d'entre vous, on avait été foutu·e·s dehors comme des malpropres par deux agent·e·s de sécurité, dont l'un était particulièrement malhonnête. Alors la paranoïa, elle n'est pas totalement fausse, à la fin j'ai failli en biffer un, mais en expliquant quand même. »*

M. F. Del Rio : *« D'accord, donc je comprends qu'en fait c'est le comportement et pas la présence simplement. J'avais cru comprendre que l'on parlait de la présence de ces personnes et je n'imaginai pas qu'il y avait eu une confrontation physique. »*

M. J. Fehlbaum : *« À la fin oui. La partie la plus intéressante, qui était la discussion avec les mandataires, on en a été privé·e·s. »*

M. F. Del Rio : *« On ne manquera pas de faire part de vos remarques, merci. Du coup, j'allais dire que définitivement il ne fallait pas avoir peur de ces manques, mais voilà... tant qu'ils·elles ne sont pas armé·e·s, il ne faut pas en avoir peur. Enfin, je vous propose que la prochaine fois on fasse dûment les présentations en début de séance et que l'on explique bien pourquoi les agent·e·s sont là. De cette manière, les personnes qui seront présentes à la séance pourront être complètement, je l'espère, rassurées. Du coup, j'allais citer un auteur italien, dont j'ai oublié le nom d'ailleurs, et puis c'est drôle seulement si on le dit en italien mais je vais éviter de mettre en péril mon accent, que je préfère croire presque parfait en italien, et je vais le dire en français : « Je n'ai peur de personne car la peur provient de l'inconnu. ». C'était un clin d'œil à l'auteur de la demande, sans évidemment aucune animosité. »*

4. Question écrite (en vertu de l'art. 51 du Règlement général de commune) Fusion de communes du Littoral Ouest

Mme D. Vantaggio donne lecture de la quatrième question : *« Monsieur le président du Conseil général, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, les Communes de Cortailod, Boudry et Milvignes ont décidé d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'unir leur destinée dans une commune fusionnée et unique. La convention*

de fusion va donc être élaborée pour être mise au vote en 2023. Nos questions sont relativement simples :

- la Commune de La Grande Béroche a-t-elle été consultée par les Communes mentionnées ci-dessus dans l'optique de participer aux réflexions ? ;
- quelles sont les raisons pour lesquelles nos autorités n'ont pas pu ou souhaité intégrer ces démarches ? ;
- ne doit-on pas craindre que la voix de notre commune soit affaiblie par cette fusion ?

Nous remercions d'avance nos autorités de bien vouloir répondre à nos interrogations. Maximilien Ignoto, conseiller général ».

M. T. Egger : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, peut-être un petit historique, en vue de répondre à ces différentes questions : 1^{er} janvier 2018, naissance de La Grande Béroche. En date du 23 mai 2018, l'exécutif de La Grande Béroche rencontre l'exécutif de Milvignes. Assez fréquemment, les autorités exécutives se rencontrent pour discuter de différents points. À cette occasion, un point est discuté concernant une possible fusion Milvignes, Boudry et Cortaillod. Milvignes cherchait à savoir si, effectivement, après cinq mois de fusion, nous étions éventuellement intéressés par une autre fusion directe. Je vous laisse imaginer la réponse qui a été donnée lors de cet entretien. On était alors en plein travail d'organisation des services, de réflexions sur la façon de fonctionner, etc. Pour rappel, Milvignes est née le 1^{er} janvier 2013, elle avait déjà cinq ans d'expérience. Et puis, pour répondre à la question, c'est déjà en septembre 2020 que les conseiller·ère·s généraux·ales de Boudry, Cortaillod et Milvignes ont décidé de réaliser une étude sur la faisabilité d'une fusion entre les trois communes. Pour accompagner cette étude, une commission intercommunale d'étude sur une fusion (CIEF) composée de représentant·e·s des Conseils généraux et des Conseils communaux a été mise en place. Ils·elles ont fait une procédure d'appel d'offres, c'est le bureau Compas qui a été choisi et le mandat était de conduire une étude factuelle sur les avantages et les inconvénients d'une fusion et de vérifier la faisabilité et l'opportunité d'un tel rapprochement. C'est au début 2021 que le bureau Compas commence à collecter auprès des administrations les informations sur l'état de situation, etc. L'appréciation de ces données est légitimée par les représentant·e·s des trois communes désigné·e·s par leurs autorités politiques. Ce ne sont pas moins de 77 personnes qui ont assuré cette appréciation et, notamment, bon nombre de conseiller·ère·s généraux·ales. Pour être très clair, s'il avait fallu monter dans le train, il aurait fallu monter dans le train en 2018, voire 2019 et mettre à contribution le législatif, votre autorité. Et pour rappel, les discussions des différentes communes ont déjà été menées dès le début 2019, soit une année après la création de notre commune. Dans les faits, pour répondre précisément aux questions, nous n'avons pas été approchés, ni consultés « officiellement » par les Communes de Milvignes, Boudry et Cortaillod dans le cadre de cette fusion. Nous sommes restés attentifs à l'avancement des travaux, mais nous n'avons pas cherché à intégrer ces démarches pour les raisons évoquées précédemment dans mon intervention. Pour terminer, en date du 11 mars 2022, demande de crédit pour la préparation d'une convention de fusion Boudry, Cortaillod, Milvignes, cette demande de crédit a été présentée à l'ensemble du législatif des trois communes, CHF 80'000.-, et ça a été approuvé par l'ensemble des législatifs, finalement, le train est déjà lancé. Et pour répondre à la dernière question qui était : « Ne doit-on pas craindre que la voix de notre commune soit affaiblie par cette fusion ? », je me permets de vous lire un passage du rapport en question qui a été présenté aux trois législatifs :

« ... Les désavantages mentionnés sont liés à la taille de la nouvelle entité (20'000 habitant·e·s) et à la discontinuité du tissu urbain (cinq localités). À ce titre, il a été relevé lors des discussions l'absence de centre naturel, l'éloignement entre les citoyen·ne·s et leurs représentant·e·s élu·e·s, l'éloignement de l'administration, le risque d'augmentation de la bureaucratie ainsi que les difficultés à tenir compte des problématiques locales et à fixer les priorités. Cortaillod et Boudry attendent un renforcement de l'attractivité pour les fonctions politiques. »

Vous aurez remarqué, je n'ai lu que les désavantages, mais il y a très clairement plein d'autres avantages. Mais tout ça pour vous dire que notre commune aura toujours sa voix avec ses

presque 10'000 habitant·e·s et gardera les avantages d'une commune à taille « humaine ». Merci, en espérant que ces réponses satisfassent l'auteur. »

5. Question écrite (en vertu de l'art. 51 du Règlement général de commune) Une Grande Béroche pour toutes et tous

Mme D. Vantaggio donne lecture de la cinquième question : « *Monsieur le président du Conseil général, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, le 17 mai dernier était fêtée la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. À cette occasion, de nombreux drapeaux arc-en-ciel de particuliers ont été hissés pour témoigner de leur solidarité avec ce mouvement mondial de défense des libertés. Pour rappel, cette journée fait écho à celle du 17 mai 1990 où l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a décidé de retirer l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Nous pensons que la commune – qui doit être active dans la lutte contre les discriminations – devrait au minimum marquer le coup à l'aide des couleurs du drapeau des fiertés le 17 mai de chaque année et s'associer ainsi au mouvement cantonal, national et mondial. Ainsi, nous vous demandons :*

- *est-il envisageable d'illuminer au moins un bâtiment, dans l'idéal deux, aux couleurs du drapeau arc-en-ciel chaque 17 mai ? Ou serait-il possible de hisser des drapeaux sur les sites de Bevaix et Saint-Aubin-Sauges ? ;*
- *le Conseil communal a-t-il pris des mesures pour le respect des minorités sexuelles chez les employé·e·s de notre commune ? Les mécanismes de détection de discriminations sont-ils correctement mis en place ? ;*
- *est-ce que les formulaires communaux ou tout autre élément de contact ont été retravaillés pour s'adresser aux différentes orientations sexuelles ? Nous pensons notamment à la prochaine entrée en vigueur du mariage pour tous ; largement plébiscité par la population en 2021 ;*
- *est-ce que le Cercle scolaire des Cerisiers a mis en place des outils de lutte contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle ? En effet, l'étude d'Unisanté – très inquiétante – rend attentif au fait que les jeunes non strictement hétérosexuel·le·s sont en moins bonne santé.*

Au-delà du symbole fort que cela représente, c'est aussi un engagement pour le vivre-ensemble et pour le respect de toutes et tous qui doit animer chacun·e de nous. Nous vous remercions d'avance de votre réponse, les signataires : Mme Maëlle Petitpierre, Mme Zoé Nater, M. Maximilien Ignoto, conseillères générales, conseiller général. »

M. H. Assumani : « *C'est encore une question à tiroir... je suis désolé. Pour la première question, il est difficile d'effectuer un choix aujourd'hui entre ces différents jours internationaux qui existent dans le monde. Aujourd'hui par exemple, c'est la journée mondiale de la sclérose en plaques et aussi des originaux, on pourrait aussi illuminer les bâtiments communaux. Mais c'est vrai que cette question nous concerne, on est bien sensibles concernant cette problématique et on fait tout notre possible pour soutenir les actions solidaires mais pas comme celle proposée aujourd'hui, mais nous restons attentifs à ce sujet. Concernant la deuxième et la troisième question, le Conseil communal réfléchit à une solution externe pour les questions liées aux discriminations ou autres éventuelles questions touchant les employé·e·s. La question des genres n'est pas une question communale et l'outil utilisé est un outil cantonal. Mais on y réfléchit aussi et on viendra à la fin de l'année avec une demande de ligne budgétaire pour pouvoir mettre des formulaires dans notre commune. Concernant la quatrième question, c'est vrai que dans la littérature scientifique, il est souligné que les jeunes LGBT sont plus exposé·e·s à toutes sortes de violence, présentent un risque accru de consommation de substances psychoactives et sont en moins bonne santé générale et mentale que les hétérosexuel·le·s. La prévention en milieu scolaire et extra-scolaire est important pour favoriser le mieux vivre ensemble. Et puis, dans le cadre du Cercle scolaire Les Cerisiers, c'est une question qui est abordée presque tous les jours, le Cercle scolaire est très actif dans ce domaine, avec notamment :*

- *une infirmière scolaire qui a obtenu un DAS (Diploma of Advanced Studies) en santé sexuelle en 2021 ;*
- *des interventions auprès de tous-toutes les élèves dans le cadre de l'éducation sexuelle en 7^e, 9^e, 10^e et 11^e année, le sujet est traité chaque année ;*
- *des ateliers à option dans le cadre de la journée santé en 11^e année ;*
- *des affiches destinées aux élèves du cycle 3 qui suggèrent de pouvoir en parler à la médecine scolaire ;*
- *la thématique se trouve aussi à la bibliothèque des Cerisiers, avec des ouvrages de référence et des QR code qui renvoient à diverses sources triées.*

Cette semaine, il y a une exposition concernant l'homophobie qui est organisée dans le collège des Cerisiers : « Jeunes vs homophobie » réalisée par le Conseil des jeunes de la Ville de Lausanne. Vous pouvez trouver leur site internet sur le site des Cerisiers. Voilà, j'ai répondu à toutes les questions, merci. »

M. J. Bergamin remercie en son nom, et en celui de beaucoup d'habitant·e·s de la région de La Grande Béroche, toutes les personnes ayant œuvré à la réussite de la magnifique journée du Tour de Romandie à La Grande Béroche.

Les membres du législatif applaudissent.

La parole n'étant plus demandée, **M. J. Bergamin** lève la séance à 22h15.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum

Bevaix, le 27 septembre 2022

Annexes : - courrier d'habitant·e·s et usager·ère·s du port de Bevaix, mécontentement de l'abattage soudain d'un vieux pin
- courrier de Mme Jacqueline Bourquin, place du port à Bevaix.

Courrier d'habitant·e·s et usager·ère·s du port de Bevaix concernant leur mécontentement de l'abattage soudain d'un vieux pin

Les habitants du quartier du port de Bevaix
Les usagers dudit port

Reçu le: 09 MAI 2022	

Aux membres du Conseil Communal
Rue de la Gare 4
2024 Saint Aubin

Le 7 mai 2022

Messieurs,

Nous sommes nombreux à avoir été attristés, choqués et révoltés par l'abattage soudain du vieux pin au port de Bevaix, sans que quiconque n'ait été informé.

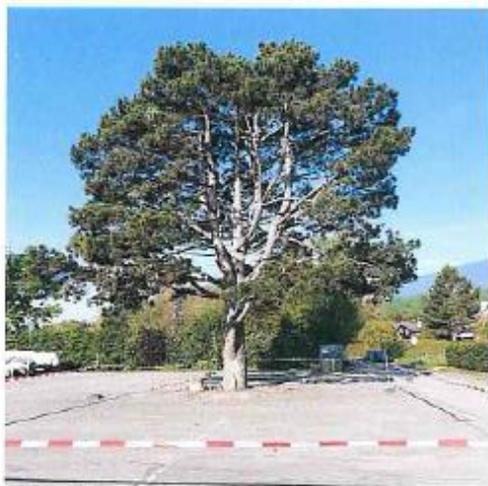
Elément emblématique du port, véritable âme du lieu, il semble avoir été sacrifié pour améliorer les places de parc. La place du port a été refaite à quelques reprises, sans que soit sacrifié cet élément naturel.

A l'heure où la population est régulièrement sensibilisée à la préservation de la nature et à l'importance de la mobilité douce, il nous paraît inconcevable que la Commune de la Grande Béroche ne s'engage pas dans ce sens, même pour de tels « détails » et que l'intérêt d'horodateurs et de places de parc soit privilégié!

Nous espérons que notre Commune restera un endroit où il fait bon vivre, avec ses vieux arbres, ses coins chaleureux, tranquilles et bucoliques.

Avec nos salutations distinguées.

Les signataires ne sont qu'un échantillon des personnes ayant regretté cet abattage !



P.S. Une copie est adressée au Comité Général, par son président, N. Bergamini

Les personnes qui soutiennent le courrier adressé au Conseil Communal de la Grande Béroche, suite à l'abattage du grand pin du port :

NOM	ADRESSE	SIGNATURE
Bouffine J.	Ecluse 8 2022 Bervais	
Süsses	Ecluse 7 2022 Bervais	
Süsses Jacob	Ecluse 7 2022 Bervais	
Huang J-D	Basuis 15 2022 Bervais	
Huang David	Basuis 15 Bervais	
Di Marco S	Se.lier 13A, 2013 Colombier	
Isabelle Doussé	Indolite n'bau 9 2022 Bervais	
Bernat Pascal	Coir-Gossot 11 2022 Bervais	
Jouquet Michael	de des champs 13 2022 Bervais	
Louquin Robert	Rd 41 Endroit 1, 195 2000 (s'ok - 4 - Fel)	
BERA KÉRYNE	Emment 105 Chx - st - Fall	
JA GUY JAMES	14 PR. du Rou Pin	
BUSCA Giovanni	ECLUSE 11	
BUSCA SILVANA	ECLUSE 11	
Baldoni Maria Dita	Sauges 18 Aneuse	
Kämpf Antoine	Ch. Ecluse 14, Bervais	
ROSMIRIA MADA	610 41, Corcelles	
Sotter Dimplice	Essef Biers Bervais	
Imenbart Jany Claude	Ch. du Fleurin 10 2022 Bervais	
Rinaldi Jocelyne	Rochettes 11 / 2022 Bervais	
Tailhard Françoise	B.ck. 19/202 Avernio	
Ansermet Willy	Coir Gossot 3 Bervais	

Ansermet Verfine	Coir-Gossot 3 Bervais	
Bouquin Nicole	Indolite 2, 2036 Bervais	
Lujold Florence	L'Érie, 12A Boudry	
PELLERINI Claudia	Vy d'Étra 7 Bervais	
Nardin Sophie	Vy d'Étra 12 Bervais	
Boniani Monique	Coir-Gossot 2 Bervais	
BONGIN Hubert	Le Bied 55	
Jeanneret Bernard	Boudry	
Dallacasa de L.	Col-Jeuillod	
"	"	
Roethlisberger	Wauze	
GM. Vindiaux	Neuchâtel	
Frei Denise	Neuchâtel	
Hauer Françoise	Neuchâtel	
PELLUET Laurence	Château 9C Bervais	
PELLUET Ditha	Château Bervais	
Godet Dominique	Cotaux 2, Pefeny	
Schreyer Christine	ne Trois, Zentes 37	
Gonzales Klesques	Rie Bresse 3A	
Humbert-Droz Sylvie	2013 Colombier	
Fiebig A.-H	Bervais	
Yijl Karlien	Bervais	

Les personnes qui soutiennent le courrier adressé au Conseil Communal de la Grande Béroche, suite à l'abattage du grand pin du port :

NOM	ADRESSE	SIGNATURE
Vuille Philippe	Archessus 9	
Hivelle Jenny	Temple 5	
Comtesse Isabelle	ch. de Froidouillet 7	
DUREL Bruno	A. de Charbon 3	
Comtesse Laurent	Ch. de Froidouillet	
Despierre Sébastien	Rue des Ollas 8	
Formoso Power	Gare 27	
Failler Chantal	Prof - Rond 2	
Mentha Yannick	Ch. de l'Écluse 2 Kauvaricus	
Indira Chaudhari-Taran	Temple 3 Bevaix	
Eliane Newig	Monchevaux 8	
SELM CHANDERLI	Temple 3 Bevaix	
Schneider Louis	Fontaine 12 Bevaix	
Deschamps Ghisèle	27, Pommierguy Bevaix	
ShelP Robert	Chemin de la Sagne 21	
Hang Christia	Ch. Tuilière 6	
Roulin Jean-Michel	Rue du Temple 6	
Thierry Robert	Ch. Alfred Borel 41	
Reuter Sabine	Moulin 18	
Raymond Jacqueline	Rivant-Mont	
Borel Storz Laurence	Ch. de Bassoges 10 Bevaix	
CORDEY Claudine	Ecluse 3 Bevaix	
Cordey Y-f.	Edouard 3 Bevaix	
REVEL Vera	Essarbières 30	
RINALDINI LUIGI	Rochette, 11 Bevaix	
CHRISTEN Denise	Jonchères 8	
Deuber Theliet	Vignes perdues 1	
de Miazanlin Guy	Petit-Coraillet 21	
Moulin Louis	Boussette 6	
Picero Gino	Charannes 55 Coraillet	
Yage Christin	Le Borel Coraillet	
Fatto O.	Petit-Coraillet 4 2016 Coraillet	
Geschwind Jean	2022 Bevaix	
Ragnon A-N	2024 St-Aub.	
Rabouin Genevieve	23M la Sagne	
D. Forcetti	Ch. Poulia 2	
Merthe Dierehumbert	Moulin 4	
SERP Solange	Alfred Borel 51	
SERP Emmanuel	A. Borel 51	
OVIENO Anna	Ch. de Loc 14	
Perrenoud Sandy	Coraillet	
J scher Laurent	Bevaix	

BOURQUIN Josephine

Ecluse 8

2022 Beauvix

le 7 mai 2022

Monsieur,

Comme l'Arcinfo l'a mentionné dans
sa parution du 6 mai, je vous adresse
ci-joint la lettre de protestation suite à
l'abandon du projet emblématique du port.
Notre association est en un état de crise
et vous remercierai pour des propositions
concrètes et précises.

Avec mes salutations distinguées



Courrier de Mme Jacqueline Bourquin concernant la place du port à Bevaix

Bourquin Jacqueline
Chemin de l'Ecluse 8
2022 Bevaix

Reçu le: 17 MAI 2022	

Messieurs les Conseillers Communaux

Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil Général
Par leur Président, M. J. Bergamin
Rue de la Gare 4
2024 Saint-Aubin

Bevaix, le 13 mai 2022

Mesdames, Messieurs,

Je me permets de réagir aux propos du conseiller communal en charge du dossier des travaux au port de Bevaix, M. Pittet, suite à l'article paru dans Arcinfo du 6 mai « Le pin sain de la colère », sous la plume de Loic Marchand.

Tout d'abord, selon ce que M. Pittet a dit, « **Un rapport est disponible en ligne....** » Oui effectivement, c'est mon – notre – erreur, de n'avoir pas été lire les divers rapports de nos Autorités. A ma décharge, je dirai que comme citoyenne qui a élu ses représentants et qui leur faisais confiance, je n'imaginai pas devoir « surveiller » leurs décisions comme on surveillerait le lait sur le feu ! Et surtout j'attendais de nos Autorités qu'elles prennent le soin de nous informer s'il devait y avoir des travaux importants dans notre quartier.

Je l'ai lu ce rapport – hélas trop tard – et je suis extrêmement choquée de découvrir qu'on peut débloquer un crédit pour un projet qui comporte encore plein de zones d'ombre : couverts ou pas couverts ? Si couverts, où entreposer les gros voiliers en hiver ? Si pas couverts, pourquoi avoir abattu cet arbre ? Et pour les horodateurs, comment faire avec les navigateurs qui partiront plusieurs jours / semaines ? Et les employés de la Trinquette ? Et les voisins s'ils ont besoin d'une place pour des visites etc.

Une phrase m'a également particulièrement frappée : « **Un place de parc en bon état est une bonne carte de visite, notamment pour les client-e-s du restaurant qui y viennent depuis loin à la ronde** »..... Nous y voilà ! Est-ce surtout pour le restaurant – qui ne devait en passant n'être qu'un sympathique bistrot de port – qu'on se met en frais ? Les contribuables n'ont qu'à supporter les nuisances, ne plus trouver la moindre place dans « leur » resto à moins de réserver des lustres à l'avance et accepter qu'on dénature le port en abattant son emblème.

Puis je reprends ce qui a été dit « **... les démarches ont été réalisées dans les règles de l'art...** ». Au niveau juridique, je n'en doute pas ... quoi que, abattre un arbre en pleine période de nidification ne me paraît pas très légal !

Mais que faites-vous donc de la communication? On nous informe de travaux sur les voies CFF, une séance avait été organisée pour informer des travaux faits sur la rue A.-Borel, mais on nous « cache » ceux prévus au port? Je tiens à votre disposition un petit échantillon sonore et visuel pour vous permettre de vous rendre compte de ce que supportent les voisins du port. Ne pensez-vous pas qu'un courrier, une séance que sais-je aurait été utile et la moindre des politesses pour les informer? D'autant que certains locataires de places à terre ont reçu l'avis pour déplacer leur bateau le lundi de l'abattage de l'arbre, voire même le lendemain! Moi ça me donne une très vilaine impression de cachotterie!

Et si je n'étais pas autant en colère, je sourirais en lisant que « **cet arbre occasionnait des dommages à l'asphalte** (sans commentaire!). **Les automobilistes étaient récalcitrants à se parquer sous ce pin.** (c'est tout à fait inexact, les places sous le pin étaient les premières occupées pour mettre les véhicules à l'ombre!) **Les mouettes et les oiseaux s'y posaient régulièrement, entraînant pas mal de fientes.** Savez-vous que c'est un des rôles des arbres que d'accueillir les oiseaux? A quand l'abattage massif des mouettes et autres bestioles à fientes en plus des arbres, pour un port « propre en ordre »? Quant à la phrase « **La Commune plante davantage d'arbres qu'elle n'en coupe** », j'espère que vous êtes bien conscients que les grands arbres de cet âge n'ont pas du tout le même rôle que ceux plantés actuellement et que ni vous, ni moi, ni nos enfants ne pourront admirer vos plantations dans 80 ans! Sans oublier qu'un arbre « solitaire » comme l'était celui du port est bien davantage qu'un arbre, c'est un ami, une présence, un témoin important de la vie de quartier.

Mais last but not least « **Nous aurions effectivement pu en faire davantage** (niveau communication). **Mais ça n'aurait sans doute rien changé.** »

Mais si M. Pittet, ça aurait TOUT changé et je pense que vous le savez.

Vos projets auraient été combattus par un référendum. Une votation allant à l'encontre de ce que vous vouliez était certainement un risque que vous vouliez éviter.

Cela d'autant plus que, comme noté plus haut, le projet est mal ficelé :

- Vous avez abattu un arbre sain de plus de 80 ans, emblématique du port de Bevaix et vous envisagez de le remplacer par quelque verdure rabougrie et un couvert à panneaux solaires. C'est ça la « nouvelle écologie »? Abattre les arbres pour les remplacer par des couverts avec panneaux solaires?
- MAIS problème, une fois le couvert posé, il n'y aura plus de place pour hiverner les gros voiliers et vous n'avez pas encore de solution. Il faudra chercher un endroit à bétonner pour entreposer des bateaux, donc on va sacrifier un autre espace vert – pourquoi pas la zone de verdure à côté de la place de jeu, ça aussi ça va faire « propre en ordre » et ce sera une jolie carte de visite... ou alors devant le Moulin? Mais là, il faudrait abattre encore plein d'autres arbres « gênants » et compter sur une levée de boucliers en masse.
- Savez-vous que la majorité de ces gros voiliers n'ont pas de remorques capables de rouler très loin? Et qu'ils doivent impérativement être garés sur du béton ou de l'asphalte, sinon ils risquent de s'enfoncer dans le terrain.

- Vous aimeriez faire du parking du port un endroit payant MAIS vous ne savez pas encore comment régler divers problèmes : le voisinage s'il reçoit des visites, les navigateurs qui partent pour quelques jours ou semaines, etc.

Tout cela me dérange, m'interroge.

Le port de Bevaix est – était – un endroit bucolique, avec un restaurant réputé certes mais pas que cela. Il y a un bel environnement, un certain calme et surtout il y avait cet arbre magnifique qui semblait veiller sur tous. C'est (c'était ?) un lieu accueillant pour chacun, pas seulement les clients du restaurant, mais aussi des familles, des personnes âgées, d'ici ou d'ailleurs. Aucune possibilité de venir en transports en commun, alors l'accueil avec un parking payant, ce n'est pas très convivial ! Et si vous pensez vraiment que l'on y vient pour ses places de parc en bon état, payantes, je peux vous dire avec certitude que vous êtes dans l'erreur la plus totale.

Bref, à voir les réactions tant sur les réseaux sociaux que suite à l'article paru dans Arcinfo et les nombreuses signatures (environ 90) récoltées sans peine en moins de quatre jour, je pense que c'est une malheureuse erreur qui a été commise par nos Autorités, erreur qui aura été fatale à ce magnifique pin. Pour votre information, celui de Peseux – même essence que celui du port –, épargné par le promoteur qui a construit tout autour, doit faire la fierté de la Commune et figure même dans le livre des arbres remarquables de M. Borel. Celui de Bevaix a été abattu pour une histoire de fientes et de dégâts à l'asphalte...c'est pathétique et révoltant !

J'espère que les Autorités auront la sagesse de revoir leur copie, de réfléchir à communiquer réellement avec leurs citoyens et pourquoi pas d'envisager une collaboration constructive pour les projets du port et pour tous ceux qui impactent les habitants de notre jolie commune.

Pour ma part, je vous informe que nous aurons sous peu une première rencontre du « mouvement citoyen ». Suite à cela, nous vous ferons part de demandes précises, tant pour la préservation de nos arbres, de notre patrimoine naturel que concernant l'aménagement du port et sur votre manière de communiquer. Nous espérons que vous y serez sensibles et que nous aurons des réponses.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, mes salutations distinguées

